

# ACCENTUATION, INTONATION ET MORPHOSYNTAXE

## INTRODUCTION

Dans les pages qui suivent nous décrivons les règles d'accentuation du français. Ces règles indiquent, dans la chaîne syllabique d'un énoncé quelconque, les endroits où l'accentuation est possible, et ceux où elle ne l'est pas. L'accentuation facultative peut être décrite à l'aide de trois règles simples de nature morphologique, syntaxique et phonotactique, respectivement. Après avoir fixé ainsi le cadre des schèmes accentuels possibles, nous étudions ensuite la question épineuse de la congruence entre les structures intonative et syntaxique. La réponse à laquelle nous aboutissons stipule le lien entre deux types d'organisation: d'un côté, le regroupement intonatif (qui résulte des contours accompagnant les syllabes accentuées), et de l'autre côté, les relations syntaxiques (exprimées dans le cadre de la grammaire de valence). La question de la congruence ne peut donc pas être réglée au seul niveau de l'accentuation, mais dépend en outre de la configuration des contours.

Nous précisons l'objet de l'étude à l'aide d'un premier exemple. A l'intérieur de l'extrait suivant (1), on peut opposer deux parties très similaires sur le plan syntaxique comme sur le plan phonétique, où le nombre de syllabes accentuées est cependant très différent: il y en a quatre pour *vous aviez pris des cours de sténodactylo*, mais seulement une dans *je n'ai pas pris des cours de sténodactylo*. Bien sûr, cet extrait ne fournit que deux des schèmes intonatifs possibles pour cette chaîne linéaire. (Dans la transcription donnée en (1) les syllabes accentuées sont indiquées par un accent aigu, dans le cas de syllabes saillantes sur le plan de la sonorité, ou par un accent grave, dans le cas d'une accentuation moins nette. Les symboles de la notation intonative seront expliqués plus loin).

(1)	JC: mais est-c' que vous aviez prévu tout cela car vous aviez pris des cours
FG	- - - - - \ / \ / \ / \ / \ / \ / \ / \ / \ /
Ø95	mEεskvu
	bb H h...h BB H BB bb B-B-H/H b.....b HH bb HH
<hr/>	
	JC: de sténo-dactylo
FG	- - - - - \ /
Ø96	
	bb H h...h \HH \$
<hr/>	
	FG: ah non pas du tout non j' n' ai pas pris des cours de sténodactylo
FG	- - - - - \ / \ / \ / \ / \ / \ / \ / \ / \ /
Ø97	
	h.....\h HB HB b.....\b HB

La question qui nous occupe ici est de savoir si, et comment, on peut rendre compte de ces différences. Ceci revient à poser les questions suivantes: comment peut-on prédire les formes qui sont possibles (pourquoi certaines formes sont-elles acceptables alors que d'autres ne le sont pas), et comment expliquer l'effet de sens lié à l'emploi de ces formes différentes.

Avant d'aborder ces questions, d'abord quelques points d'ordre méthodologique.

a. Les règles ont été établies partant des données d'un corpus de français parlé. On a ainsi évité l'introspection à partir de phrases brèves, approche souvent suivie dans les études sur le sujet. L'introspection fournirait des *degrès d'accentuation relative* qui permettraient de classer les unes par rapport aux autres les syllabes accentuées dans un énoncé. La pratique de la transcription intonative de corpus parlés montre combien le jugement sur l'accentuation est variable. Ceci est particulièrement vrai de la proéminence due à l'intensité, au relief sonore. Dans une expérience sur la perception de l'accentuation (Mertens [1991]) nous avons en outre observé que la proéminence sonore des syllabes accentuées interagit avec d'autres propriétés prosodiques: dans la mesure où l'accentuation est déjà indiquée par une variation mélodique intrasyllabique, par un niveau de hauteur particulier ou par un allongement, l'apport de l'intensité devient redondant et disparaîtra effectivement dans bien des cas. (La complémentarité des traits intonatifs est explicitée plus en détail dans Mertens [1992].) Pour ces raisons, l'introspection comporte un risque d'artefact trop important.

b. Contrairement à la majorité des études apparentées, l'accentuation n'a pas été étudiée isolément, indépendamment de l'intonation ou des autres aspects prosodiques. Avec la description de l'intonation esquissée dans des études antérieures (cf. Mertens [1987,1990]), nous

disposons d'un outil pour caractériser le profil mélodique, l'accentuation, le profil de durée et les pauses des énoncés étudiés.

La structure de cet article est comme suit. Après un rappel sommaire des notions essentielles dans la description formelle de l'intonation, on décrira le fonctionnement du regroupement intonatif. Ensuite on dégagera les règles d'accentuation et ceci à des niveaux de structuration allant du plus simple (le niveau des morphèmes lexicaux) au plus complexe (celui de la structure syntaxique). C'est à ce dernier niveau que se posera le problème de la congruence.

## I. FORMES ET UNITES INTONATIVES DU FRANCAIS

Faute de place, il n'est pas possible de reprendre ici la description de l'intonation française qui nous sert de point de départ. Une présentation simplifiée en est donnée dans Mertens [1990:159-169] ou dans Mertens [1992:145-156]. L'analyse complète est décrite dans Mertens [1987:69-122]. On y trouvera aussi une discussion des aspects théoriques ainsi qu'une comparaison systématique des modèles de l'intonation du français [1987:123-188]. Ici, nous nous bornerons à définir les notions utilisées dans l'article.

Les changements mélodiques dans la parole sont ramenés à un système à quatre *niveaux de hauteur* de base, à savoir: le bas, le haut, l'infra-bas et le suraigu<sup>1</sup>. Ils seront notés par les symboles h, b, b-, h+. Deux syllabes adjacentes sont au même niveau de hauteur si l'intervalle mélodique qui les sépare est inférieur à une valeur caractéristique, celle des *grands intervalles* pertinents (typiquement 5 demi-tons<sup>2</sup>). L'étiquetage en niveaux part de la présence de changements mélodiques importants. Il s'agit donc d'un mécanisme relatif, qui compare la hauteur d'une syllabe à celle des syllabes environnantes, plutôt qu'à celle d'endroits plus éloignés dans l'énoncé. Un niveau de hauteur ne correspond alors pas à une valeur absolue de fréquence fondamentale (celle-ci change au cours de l'énoncé), mais résulte d'une interprétation cohérente de l'ensemble des écarts mélodiques en fonction d'une structure linguistique abstraite.

Les *petits intervalles* mélodiques (2 à 3 demi-tons) donnent lieu au rehaussement ou au rabaissement du niveau de hauteur qui était déjà en vigueur au moment du changement, sans provoquer de changement du niveau de base. Ils sont indiqués par les signes / et \ précédant l'identification du niveau de hauteur, par exemple: /BB ou \HH.

Le mot *ton* désigne le ou les niveaux de hauteur observés dans une syllabe donnée. Le ton coïncide donc avec la partie de la courbe mélodique qui se rattache à une seule syllabe. Selon qu'il s'agisse du niveau acoustique, perceptif ou linguistique, ce même terme renvoie respectivement à la courbe de fréquence fondamentale mesurée, à la variation perçue ou à la suite d'unités intonatives abstraites<sup>3</sup>.

Une syllabe est *accentuée* si elle sonne avec plus de relief que les syllabes environnantes. Il s'agit donc ici d'une prééminence par le niveau sonore ou par la force phonatoire; nous verrons plus loin d'autres emplois du terme *accent*.

Un corpus représentatif fournira la liste de tons possibles dans une langue donnée. Lorsqu'on vérifie les possibilités d'emploi des tons pour toute syllabe dans un énoncé quelconque, on note aussitôt l'impossibilité d'employer certains tons dans certaines positions. L'examen systématique des possibilités d'emploi pour le français permet de définir trois *paradigmes de tons*, soit trois positions, ou encore trois *types de syllabes*.

Le paradigme le plus riche s'observe pour la position de l'*accent final* (AF). C'est la seule position qui permette l'allongement de la syllabe et l'emploi de tons dynamiques (à changement mélodique intrasyllabique). Dans sa forme prototypique, cette position se caractérise par une prééminence de l'intensité subjective, mais celle-ci est parfois redondante. Le terme *accent* indique donc également une position (ou localisation, ou paradigme) et ne suppose alors pas nécessairement une prééminence de niveau sonore.

Les syllabes de la position *accent initial* (AI) n'acceptent que les tons statiques haut et bas. Elles sont caractérisées par une force articulo-phonatoire particulière, ce qui entraîne souvent l'allongement de la consonne initiale ou, pour les syllabes à initiale vocalique, l'insertion d'un coup de glotte; le noyau vocalique reste cependant bref.

La troisième position, celle des *syllabes non accentuées* (NA), connaît également un paradigme tonal réduit qui exclut les tons dynamiques. Sur le plan intonatif, une suite NA (sans pause intermédiaire) forme un ensemble: il y a des restrictions sur la forme de la courbe mélodique. C'est pourquoi il suffit d'indiquer seulement deux tons: celui du début et celui de la fin. Une syllabe non accentuée isolée (située entre deux syllabes accentuées, ou entre une pause et un accent) a le même comportement que les séquences plus longues. Le système de notation employé pour les séries de plusieurs syllabes est dès lors généralisé aux syllabes isolées: là aussi on mettra deux tons (forcément identiques).

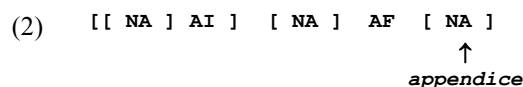
Le tableau ci-dessous donne la composition des trois paradigmes. Les tons des syllabes accentuées sont notés en majuscules. Le redou

blement du ton dans BB, HH, B-B-, H+H+ a été adopté pour distinguer les cas homophones des colonnes AF et AI; ce redoublement suggère le caractère allongeable des syllabes, propriété du paradigme AF.

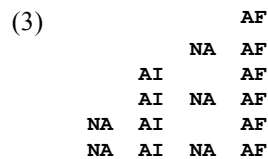
AF	NA	AI
B-B-	b-	
H+H+		
HB-		
HB		
BH		
HH	h	H
BB	b	B

NA non accentué  
 AF accent final  
 AI accent initial  
 B- infra-bas  
 H+ suraigu  
 H haut  
 B bas

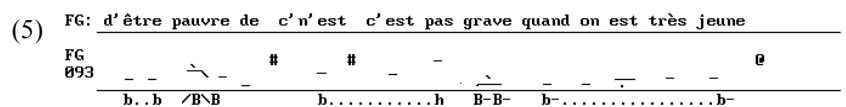
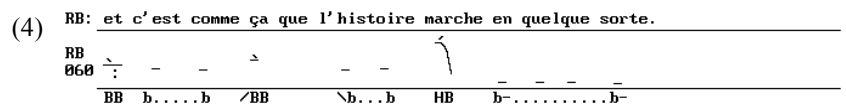
Le *groupe intonatif* (GI) est un enchaînement de syllabes des trois types définis plus haut, selon le schéma suivant. AF et AI y représentent chacun une syllabe, et NA une ou plusieurs syllabes:



Les crochets indiquent des parties facultatives. La position AF est le pivot de la structure: c'est en fonction de l'AF que s'apparient le GI et la chaîne syllabique. En même temps il est le seul élément obligatoire dans la structure. Le schéma génère douze formes: les six variantes suivantes, et les mêmes six variantes suivies d'une partie NA.



Nous appelons *appendice* la série NA facultative<sup>4</sup> après l'AF. Il s'agit des séries planes au niveau infra-bas que l'on trouve dans les exemples suivants. Il existe également une variante au niveau haut<sup>5</sup>.



(6)	JC: vous vous méfiez beaucoup du mot intellectuel d'ailleurs
RB	- - - - -
169	b...b H BB b.....h B-B- b-.....b- §

Tout énoncé ou suite d'énoncés peut être analysé comme une succession d'un ou plusieurs GI.

## II. LA STRUCTURATION INTONATIVE

Le rôle organisateur de l'intonation au niveau de l'énoncé est généralement accepté, même s'il y a plusieurs explications concurrentes sur le fonctionnement exact du mécanisme. L'effet est manifeste dans l'interprétation d'énoncés syntaxiquement ambigus. Souvent d'ailleurs, les études partent des phrases ambiguës pour ensuite étendre le mécanisme à l'ensemble des énoncés.

- (7) (a) un professeur de français canadien  
b.....b /BB \b...b HH b.b B-B-
- (b) un professeur de français canadien  
b.....b HH b...b /BB b.b B-B-

Selon que l'on a l'intonation (7a) ou (7b), on interprétera qu'il s'agit d'un professeur canadien qui enseigne le français ou d'un professeur qui enseigne le français canadien.

Les exemples de ce genre abondent dans les articles sur la question, mais les explications avancées sont très diverses. Dell [1984] invoque le degré d'accent relatif (relief sonore des syllabes). Martin [1978] trouve une explication dans la hauteur relative des contours (plus particulièrement l'ampleur du changement mélodique et sa direction). Comme c'est le seul élément qui différencie les exemples (7a) et (7b), la hauteur de la syllabe accentuée (du paradigme AF) joue certainement.

Ces énoncés ambigus diffèrent au niveau de leur structure syntaxique profonde. Il n'est alors pas étonnant de voir que les tentatives d'explication invoquent les relations syntaxiques entre les parties de l'énoncé, quel que soit le cadre descriptif adopté (analyse syntaxique générativiste, arbre métrique, théorie présuppositionnelle,...).

Selon notre analyse il s'agit d'un mécanisme purement intonatif et systématique. Purement intonatif, d'abord parce qu'il repose sur des propriétés prosodiques seulement et ensuite, parce qu'il peut fonctionner indépendamment d'une relation de type syntaxique, puisqu'il se manifeste également entre des parties syntaxiquement

indépendantes. Systématique, parce que le mécanisme joue pour toute phrase, qu'elle soit ambiguë, univoque, ou sans structure syntaxique.

### • Le regroupement intonatif

Le fonctionnement de la structuration intonative peut être décrit de la façon suivante. Entre deux groupes intonatifs consécutifs s'établit une relation d'inclusion ou de juxtaposition qui est contrôlée par les tons à l'accent final. Par exemple, dans (7a) le GI *un professeur* forme une unité plus grande avec le GI suivant, *de français*, en raison de la relation entre les tons /BB et HH, où HH domine /BB; ceci donne le regroupement suivant:

(8) ((un professeur) de français) canadien  
 b.....b /BB \b...b HH b.b B-B-

Dans (7b) l'ordre des tons est inversé; au lieu d'avoir une relation d'inclusion, on obtient la juxtaposition des GI correspondants, soit:

(9) (un professeur) (de français) canadien  
 b.....b HH b...b /BB b.b B-B-

Dans un énoncé de plusieurs groupes, le mécanisme joue pour chaque paire de groupes consécutifs. Comme le ton B-B- domine aussi bien le ton HH que le ton /BB il y a regroupement des deux derniers groupes aussi bien pour (7a) que pour (7b):

(10) (((un professeur) de français) canadien)  
 b.....b /BB \b...b HH b.b B-B-

(11) (un professeur) ((de français) canadien)  
 b.....b HH b...b /BB b.b B-B-

Le mécanisme du regroupement intonatif est décrit dans la *règle de dominance* (cf. Mertens [1990:171]):

- Pour toute paire de groupes intonatifs consécutifs,
- il y a inclusion du premier dans le deuxième si le ton accentué du premier est dominé par celui du second;
  - dans les autres cas, il y a juxtaposition des deux GI.

### • Hiérarchie des tons

Le rapport entre deux groupes s'établit donc d'après les tons à l'accent final, plus particulièrement en fonction du rapport hiérarchique entre eux. Comment se présente cette *hiérarchie des tons*?

Vu le grand nombre de tons différents, on a intérêt à décrire la hiérarchie à partir des éléments constitutifs du ton, soit les niveaux de hauteur et les rabaissements ou rehaussements éventuels.

Quant aux niveaux de hauteur, ils présentent l'ordre suivant:

B- H+ H B

L'infra-bas domine tout autre niveau. Le suraigu domine le haut et le bas, mais se subordonne à l'infra-bas. Le haut, de son côté, ne domine que le bas.

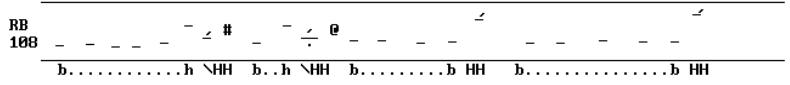
Quant aux intervalles mineurs, on observe qu'un ton rehaussé domine le ton non rehaussé correspondant, et qu'un ton abaissé se subordonne au ton non abaissé correspondant. Ces données permettent déjà d'interpréter les exemples (7) à (11) qui ne comportent que des tons statiques.

Pour les tons dynamiques, c'est la partie dominante à l'intérieur de la syllabe qui détermine la valeur hiérarchique du ton entier. Ainsi, les tons HB et BH se situent au même rang que le ton HH, et le HB- a la même valeur hiérarchique que le ton B-B-.

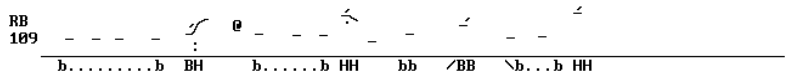
• **Portée du mécanisme de structuration**

Le regroupement intonatif affecte tout énoncé, qu'il soit ambigu ou non. Tel est aussi l'avis de Martin [1981:269]: "[...] la structure intonative existe toujours, pour toutes les phrases [...]. En effet, si on pense que l'intonation n'assume qu'un rôle phonosyntaxique, il est normal de n'observer et de ne décrire l'intonation que lorsque ce rôle apparaît [...]."

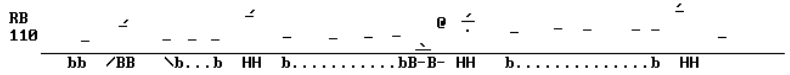
(12) RB: des individualités des amis Et par conséquent il est très difficile

RB 108 

RB: d'accéder soi-même au phénomèn-e vaguement sociologique

RB 109 

RB: qu'on peut représenter dans une société Et d'une manière générale euh

RB 110 

Dans cet extrait l'intonation effectue le regroupement des parties suivantes:

- *vaguement avec sociologique,*
- *qu'on peut avec représenter,*
- *représenter avec dans une société*

On obtient alors la segmentation et la structuration donnée ci-dessous.

*(et par conséquent)*  
*(il est très difficile)*  
*(d'accéder soi-même)*  
*(au phénomène)*  
*((vaguement) sociologique)*  
*((qu'on peut) représenter) dans une société) <FIN>*

La structuration intonative n'est pas une vue de l'esprit. Son effet se vérifie aisément dans des exemples forgés où le regroupement intonatif entre en conflit avec la structure syntaxique. (cf. également Martin [1987:937]). Imaginons l'énoncé suivant où l'intonation effectue le regroupement des deux GI du milieu.

(13) \*[(le livre) ((de chevet) de la femme) (du boulanger)]  
 bb HH            b...b /BB \b..b HH            b....b B-B-

Cette phrase est inacceptable parce que le regroupement intonatif de *de chevet* et *de la femme* va à l'encontre de la structure syntaxique. En revanche, l'intonation suivante donne un regroupement conforme.

(14) ((le livre) de chevet) ((de la femme) du boulanger)  
 bb /BB \b...b HH            b..b /BB            b....b B-B-

Ces derniers exemples pourraient faire croire –à tort– que l'intonation n'a pas d'autonomie et que l'organisation intonative découle entièrement de la structure syntaxique. Les cas suivants montrent le contraire. D'abord celui où l'intonation fait ressortir un élément intérieur au constituant syntaxique. L'énoncé suivant donne au mot *femme* une interprétation contrastive, l'opposant à tout autre mot qui pourrait prendre sa place: il s'agit de sa *femme*, et non pas de sa soeur, de sa fille, ou de son frère (cf. infra).

(15) (((le livre) de chevet) de la femme du boulanger)  
 bb /BB \b...b HH            b..b HB-            b-.....b-

L'autonomie intonative se manifeste également dans les exemples où deux parties sont regroupées sans qu'il y ait de lien syntaxique (au sens de rapport de valence) entre elles.

(16) ((à midi ) d'accord)  
 b..b HH            bb B-B-

(17) [((lundi) lavage) ((mardi) repassage) ((mercredi) repos)]  
 bb/BB \bb BH      bb/BB \b.b BH      b...b HH    bb B-B-

En guise de conclusion nous énumérons quelques propriétés intéressantes du regroupement intonatif selon la règle de dominance.

1. La règle de dominance permet d'interpréter l'*ensemble des formes intonatives*, tant l'intonation neutre que les formes dites expressives. Seuls les tons à l'accent final interviennent dans l'établissement de la structure; celle-ci est insensible aux accents d'insistance (accent initial).
2. Par sa formulation même, la règle est *appliquée localement et progressivement*. Pour déterminer le rapport entre deux groupes, il suffit de regarder l'intonation de ces deux groupes-là; il n'est point nécessaire de connaître l'intonation dans la suite de l'énoncé. Ceci permet une mise en place progressive de la structure intonative.
3. La règle elle-même ainsi que l'organisation résultante des GI, sont *purement intonatives*; elles ne sont pas forcément déterminées par des relations syntaxiques.

### III. REGLES D'ACCENTUATION

#### • Les règles d'accentuation ne visent que l'accent final

Indiquons les syllabes non accentuées à l'aide de points alignés avec la syllabe de la graphie, et les accentuées du type AF à l'aide d'une petite croix. On obtient alors la notation suivante.

(18) Il le demande  
 . . . +  
 Demande-le  
 . . . +  
 Demande-le-lui  
 . . . . +  
 Je demande le livre  
 . . . . +  
 Je demande le livre  
 . + . +  
 Demande-le tout de suite  
 . . . . +  
 Demande-le tout de suite  
 . + . +

Les syllabes *il*, *de-* et *tout* peuvent également recevoir l'accent, mais il s'agira alors de l'accent initial, que nous indiquerons ci-dessous par le point d'exclamation.

(19) Il le demande  
 ! . +  
 Il le demande  
 . . ! +  
 Demande-le  
 ! . +  
 Demande-le-lui  
 ! . . +  
 Demande-le tout de suite  
 . . ! +  
 Demande-le tout de suite  
 . + ! +

Nous avons vu plus haut que le paradigme de l'AI est différent de celui de l'AF et qu'il est facultatif dans le GI. Pour tout énoncé comportant un AI, il existe également une variante intonative avec les mêmes AF mais sans cet AI. L'inverse est aussi vrai, pour autant qu'il y ait suffisamment de syllabes pour la réalisation des contrastes prosodiques.

Dans la suite il ne sera plus question de l'AI: les règles d'accentuation concernent uniquement l'AF. Ceci ne met pas en cause le caractère exhaustif de la description, puisque d'une manière générale tout schéma intonatif peut être enrichi par des AI, pourvu que soient respectées la structure du GI et la contrainte sur l'accentuation de syllabes contiguës (cf. Mertens [1992:161]; cf. infra, paragraphe VII).

• **Vue d'ensemble: deux types d'explication de l'accentuation**

Revenons à la question centrale, donnée dans l'introduction, qui est de savoir si on peut prédire l'accentuation partant de la chaîne linéaire de morphèmes. Pourquoi, dans les exemples de (18), l'accent tombe-t-il tantôt sur *demande*, tantôt sur *le*, tantôt encore sur *lui* ?

Deux types d'explication sont en principe possibles; l'un envisage l'accent comme un fait morphologique (l'accentuabilité comme propriété des classes de morphèmes), l'autre comme un fait syntaxique (elle dépend alors de la structure syntaxique). Dans les paragraphes IV et V, ces deux approches recevront une analyse détaillée. Ici, nous ne donnons qu'un survol des questions à traiter.

A. La première approche forme des *unités accentuelles* en fonction du caractère *clitique* ou non clitique des mots qui les composent. L'unité se construit autour d'un mot non clitique (ou *accentogène*) qui englobe ses voisins clitiques dans une suite de syllabes susceptible de recevoir un seul accent final. Ainsi, il y aura autant d'unités accentuelles dans l'énoncé qu'il y a de mots non clitiques. Dans cette approche la propriété [ $\pm$ clitique] d'un mot dépend en gros de sa catégorie grammaticale.

La *place de l'accent*, ensuite, se détermine en fonction des *limites* de cette unité accentuelle; c'est le mécanisme qui caractérise les langues dites à *accent fixe* (cf. Garde [1965]). En français elle coïncide avec la syllabe finale de l'unité accentuelle. Dans l'énoncé *demande-le-lui*, l'accent final tombera dès lors sur le pronom clitique *lui*. Alors que la délimitation de l'unité accentuelle dépend du trait [ $\pm$ clitique], la place de l'accent dépend des limites de cette unité et non pas du trait [ $\pm$ clitique] lui-même.

Dans cette perspective, trois questions doivent être réglées: celle de l'identification des clitiques, celle de la relation entre clitiques et non clitiques, et celle du e muet (ce qui revient à la question de la définition de la syllabe).

1. Certains mots français (les articles, par exemple) ne portent jamais l'accent final; ils prennent la valeur [+clitique]. Il s'agit donc, pour former correctement les unités accentuelles, de trouver le *critère* permettant d'identifier cette catégorie de mots. Deux définitions alternatives seront données au début du paragraphe IV.

2. La deuxième question concerne la façon dont s'effectue le *regroupement* des mots clitiques avec les non-clitiques. Nous y reviendrons.

3. Reste le problème du *e muet*: il peut se prononcer ou non à la finale de mots comme *règle, forme, chante...*; par conséquent il importe de savoir s'il sera inclus dans le morphème comme un élément (comme morphophonème) à plusieurs réalisations, ce qui aura évidemment des répercussions sur le compte syllabique et donc sur la règle pour la place de l'accent. La question du statut du e muet ne sera pas étudiée ici; elle a été traitée par Verluyten [1982], par exemple.

A supposer que ces trois difficultés soient résolues, quelle est alors l'étape suivante? L'énoncé *demande-le à papa* comporte deux mots non clitiques (*demande* et *papa*) et par conséquent deux unités accentuelles (*demande-le* et *à papa*). Il peut se prononcer de plusieurs façons: (1) soit avec un seul accent final sur *-pa* (1 GI), (2) soit avec un deuxième sur *le* (2 GI), (3) soit enfin avec un seul accent sur *le* (1 GI), qui porterait par exemple le ton HB- et serait suivi d'un appendice au niveau infra-bas (b-). Dans la première version, le premier GA a perdu son autonomie, il a été intégré dans le GI unique. C'est pourquoi on peut qualifier de *virtuel* l'accent lié à la dernière syllabe du GA, et l'opposer ainsi à l'accent *effectif* qui signale la fin du GI. Dans la deuxième version, chacun des GA garde son autonomie, et devient un GI. Dans la troisième variante, enfin, il se passe l'inverse que pour la première, dans ce sens que le dernier GA a perdu son autonomie.

Il reste à expliquer dans quels cas un accent virtuel peut devenir accent effectif, où inversement dans quels cas il peut être gommé.

Cela fait l'objet de règles qui, d'une manière ou d'une autre, invoquent la structure syntaxique. En d'autres mots, une fois établis les accents virtuels, la syntaxe entre en jeu. Ces règles constituent l'objet des paragraphes VI et VIII.

L'approche esquissée sera approfondie plus loin. Elle suppose un nombre de niveaux intermédiaires (celui du mot, celui du GA) avant d'aboutir à l'accent effectif du GI. Si nous la qualifions de *morphologique*, c'est qu'elle prend comme point de départ le trait [±clitique] associé à telle ou telle classe de morphèmes. Cependant la définition de ce trait à partir de la classe grammaticale s'avère problématique, au point qu'il serait nécessaire, pour sauvegarder le système, d'accorder le trait [±clitique] non pas aux classes grammaticales mais aux mots individuels du lexique, autrement dit d'incorporer l'accentuabilité comme un élément du morphème lexical, de sorte que les mots non clitiques comportent un morphophonème suprasegmental d'accent dans leur morphème lexical (sans pour autant avoir à préciser sa place par rapport aux morphophonèmes segmentaux).

Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble des notions en jeu et des rapports entre elles.

facteurs déterminant la présence de l'accent	unité résultante	type d'accent	règle utilisée
a. catégorie grammaticale <i>ou</i> b. morphophonème accentuel	mot [±clitique]	accent lexical	
1. rapport syntaxique 2. limites de l'unité	GA	accent virtuel	formation du GA
1. rapport syntaxique 2. unité sémantique	GI	accent effectif	formation du GI

B. Pour supprimer des niveaux intermédiaires, on peut envisager une approche *syntactique*, qui accorderait l'accent non pas au morphème mais au constituant syntaxique. L'accent frappe alors la dernière syllabe du constituant syntaxique, plutôt que celle du GA. Si cela comporte comme simplification qu'il ne faut plus constituer les GA à partir des mots clitiques et non clitiques, il faudra toujours préciser que certains types de constituants perdent leur indépendance intonative, à savoir ceux constitués de pronoms clitiques (ce sont les seuls morphèmes clitiques susceptibles de former à eux seuls un constituant). En deuxième lieu il faudra décrire comment des constituants structurés (du type *le N de N*, par exemple) peuvent constituer plusieurs GA, et pourquoi cette organisation interne est différente du découpage en constituants majeurs.

Dans l'une comme dans l'autre approche, on n'aura défini, à ce moment, que les unités virtuelles, les GA. Il reste à décrire la (non)-réalisation de ces GA sous forme de GI, et à démontrer qu'une prédiction des schèmes intonatifs grammaticaux à partir de la syntaxe est en effet possible.

#### IV. L'APPROCHE MORPHOLOGIQUE DE L'ACCENTUATION.

La première approche pour la formation du groupe accentuel, esquissée dans le paragraphe précédent, est ici analysée en détail. Le terme *clitique*, que nous reprenons à Garde [1968], sera défini de plusieurs façons, pour montrer ensuite les difficultés liées à la notion.

##### • Définition intonative du trait [ $\pm$ clitique]

Un morphème sera clitique ou non-clitique selon qu'il peut à lui seul former un groupe intonatif, et donc porter l'accent final (cf. Rossi [1987:21]). Le substantif et l'adjectif, par exemple, peuvent chacun former un GI à eux seuls, ou dont ils sont le noyau, comme dans les exemples suivants. Les morphèmes clitiques, qui n'ont pas d'autonomie sur le plan suprasegmental, se rangent toujours avec les autres morphèmes non clitiques dans un même GI. C'est le cas des articles dans les exemples suivants.

(20) **le fameux ordinateur de Cray**  
 b..b BB b...b HH bb B-B-

(21) **une situation difficile**  
 b.....b BB b..b HB

Un pronom comme *le* ne forme jamais à lui seul un GI. S'il porte un ton du paradigme de l'AF, il sera toujours précédé d'un autre élément avec lequel il forme un seul groupe:

(22) **demande-le**  
 b..b HB-

L'intonation des exemples suivants, avec l'accent final sur l'article *un*, est impossible. C'est pourquoi *un* sera considéré comme clitique.

(23) \* **J'écris un article**  
 b..b HB bb HB

(24) \* **J'écris un article**  
 b..b BH bb BH

Ce même schéma intonatif, b..b BH b..b BH, qui est incorrect lorsque le ton BH est associé au clitique *un*, sera correct lorsqu'il est employé avec des éléments non clitiques, comme par exemple des substantifs:

- (25) Je vois un enfant, un garçon, ...  
 b.....b BH b...b BH

C'est à dessein que nous choisissons pour ces exemples les tons HB et BH: ils sont réservés au paradigme AF. C'est pour une raison analogue que nous y évitons le ton HH, homonyme de l'accent initial H qui, lui, est possible pour le mot *un*. On peut dire en effet:

- (26) J'écris un article  
 b..b H bb HB

On nous objectera l'énoncé suivant, avec le ton HB- sur le mot *un* et l'appendice sur *article*.

- (27) J'écris un article. Pas deux.  
 b..b HB- b-..b- H B-B-

Pendant cet énoncé n'a pas la même structure syntaxique que les phrases plus haut (23,24), qui étaient proportionnelles avec *je l'écris*. Celle-ci est proportionnelle avec *j'en écris un*. Autrement dit, *un* n'y est pas un article.

Comme l'accentuation est une propriété de la syllabe, on peut étendre l'emploi du terme *clitique* à toute *syllabe* dépourvue de l'accent, tant celles des mots clitiques que celles des non-clitiques. Ainsi, dans *il en discute*, toutes les syllabes sont clitiques sauf la syllabe /kyt/.

Cette première caractérisation du trait [±clitique] tente de le saisir à partir de son effet sur la réalisation des GI, où cependant plusieurs facteurs autres que l'accentuabilité interviennent (cf. infra). Pour cette raison, on étudiera un deuxième type de définition.

• **Définition grammaticale du trait [±clitique]**

Selon plusieurs auteurs, le caractère clitique d'un mot est fonction de sa catégorie grammaticale, de la classe de morphèmes à laquelle il appartient. Ainsi, les substantifs, les adjectifs et les verbes seraient tous des non-clitiques. Des pronoms comme *le, la, les, je, tu, y, en,...* seraient clitiques. (cf. Wunderli et al. [1978:190-194])

Garde [1968:69] est convaincu que "le caractère accentogène [c'est-à-dire non clitique] est en dernière analyse une propriété de certains types syntaxiques", ce qui le situerait parmi les approches syntaxiques. Cependant, comme le remarque également Matthiesen [1987:9], il n'arrive pas à le montrer de manière convaincante. Il passe

des catégories syntaxiques (le type de constituant, par exemple le groupe nominal) aux fonctions syntaxiques (par exemple, le sujet), pour revenir dans ses exemples aux classes grammaticales. Les "syntagmes accentogènes [sont] des groupements de morphèmes qui ont la propriété de constituer des unités accentuelles. Dans chaque langue, certaines fonctions syntaxiques sont habituellement remplies par de tels syntagmes. Par exemple, en français, [...] un sujet et un prédicat [...]. Mais certains types de syntagmes normalement accentogènes peuvent comprendre des unités qui ne le sont pas: ainsi [les pronoms sujets clitiques]" [1968:19]. Ces syntagmes accentogènes sont les mots, éventuellement composés (comme *lit de mort*, qui ne formerait qu'une seule unité accentuelle). "Il faut donc, pour certaines catégories de mots [...] donner la liste des clitiques" [1968:67]. L'auteur ne fournit pas cette liste, mais affirme que: "Si la définition formelle de l'unité accentuelle est universelle [...], sa délimitation grammaticale dépend de la structure de chaque langue et il ne saurait être question ici de donner les règles de délimitation de toutes les unités accentuelles, même dans le cadre d'une seule langue: ce serait faire toute la syntaxe de cette langue" [1968:18-19].

Vu ces difficultés, certains proposent de faire entrer le trait [ $\pm$ clitique] dans la définition lexicale des morphèmes (cf. Rossi [1985:138-139] et [1987:21]). Les morphèmes non clitiques comportent alors un morphophonème suprasegmental: l'*accent lexical* (ou *accent de mot*). Mais cette solution apparente entraîne d'autres problèmes, comme celui de la place de ce morphophonème dans le morphème lexical; celle-ci changera en fonction de la présence de morphèmes flexionnels: dans *demande* l'accent est sur /mãd/ dans *demandons* il est sur /dõ/.

#### • Typologie suprasegmentale des catégories grammaticales

Une comparaison des études sur le lien entre le trait [ $\pm$ clitique] et les classes de mots (résumées dans Matthiesen [1987:12-16]), montre que les classements diffèrent d'une étude à l'autre. Certaines études introduisent des sous-classes à l'intérieur d'une catégorie grammaticale (trois types d'adverbes, traitement particulier pour les auxiliaires et les verbes modaux, etc.; cf. aussi le commentaire de Verluycen [1982:129-142]) ou invoquent la longueur des mots (prépositions monosyllabiques, par exemple). Ceci semble indiquer que la classe grammaticale est en elle-même insuffisante comme critère. Etant donné que la liste de catégories est le plus souvent incomplète, voire fragmentaire, l'analyse d'énoncés réels pose bien des questions pour lesquelles ces publications n'offrent pas de réponse.



phonotactiques (le nombre de syllabes) et prosodiques (la nature des tons).

• **Remarques sur la typologie des catégories**

L'application d'une règle générale basée sur la catégorie grammaticale doit tenir compte d'un certain nombre de points.

(1) A côté des formes clitiques, il existe également des pronoms non clitiques (éventuellement homonymiques), que l'on trouve par exemple dans les constructions à *double marquage* (pour cette notion, voir par exemple Blanche-Benveniste et al. [1990:43]),

(31) Lui, il n'en prend jamais  
 HH b.....h B-B-

ou dans certains *dispositifs* (idem, cf. Blanche-Benveniste et al. [1990:55-66]).

(32) c'est elle qui n'en prend pas  
 bb HB- b-.....b-

(2) Un mot dans son emploi métalinguistique se comporte comme un substantif, donc comme un non-clitique, même si la forme de base est clitique. Dans l'extrait suivant du corpus Roland Barthes nous avons marqué les tons utilisés pour les pronoms personnels employés de façon métalinguistique.

(33) JC: oui mais la course entre le je HB entre le# il HB#  
 et entre le moi H/H  
 c'est c'est le véritable parcours du combattant  
 RB: <rires>  
 JC: je HB il HB moi HB  
 RB: oui ce sont des pronoms que j'ai employés oui mais  
 JC: on se titre nous  
 RB: nous HB mais nous HH serait vraiment #  
 très infatué n'est-ce pas c'est très royal HB- nous  
 #@ euh oui j'ai joué de ces pronoms euh je m'en  
 suis expliqué d'ailleurs n'est-ce pas un petit peu  
 parce que le il me permettait de mettre euh  
 une certaine distance...

(3) L'accent initial, qui déjà au plan distributionnel se manifeste comme une classe indépendante, est indifférent par rapport au trait [±clitique]. On trouve en effet nombre d'occurrences de l'accent initial pour des mots de catégories grammaticales clitiques: des articles (*la sémiologie, des intellectuels*),

(34) RB: alors euh il y a eu la sémiologie s'est donnée d'abord justement  
 RB 0 - ˊ - - - ˊ ˊ - - - ˊ - - - - ˊ - - - ˊ  
 137  
 bb/BB \b.....b HH H b.....b HH b.....b/BB \b..b HH

(35) RB: ça n'existe plus Il y a des intellectuels il y a des professeurs  
 RB # / - - - # - / # / - - - / # - / # / - - / #  
 079 H b...b B-B- bb /BB H b.....bBH bb /BB H b..b BH

des pronoms personnels et relatifs (*de vous situer, ça n'existe plus*),

(36) JC: Roland Barthes ils sont nombreux ceux qui affirment qu'il est difficile  
 RB @ - - / # - / # - - / # @ - - / #  
 001 b...b H..B bb \BB /bb HH b.....b H..B b...b H\hh/HH

JC: de vous situer Sans doute la preuve est-elle ainsi faite  
 RB - / - / # - / @ - / # - / #  
 002 bb H \hh B-B- bb HB bb BB b.....b H..B

(37) RB: toute une séduction culturelle Or maintenant il faut bien reconnaître que  
 RB / - - / # - - / # - - / # - - / #  
 078 H b...b HH b..b B-B- b...\b HH b.....b HH bb

RB: ça n'existe plus Il y a des intellectuels il y a des professeurs  
 RB # / - - - # - / # / - - - / # - / # / - - / #  
 079 H b...b B-B- bb /BB H b.....bBH bb /BB H b..b BH

des adjectifs possessifs et démonstratifs (*ces yeux, ce soir, sa place*),

(38) JC: d'une caméra. Et j'ai l'impression qu'c'est avec ces yeux  
 FG - - - / # - - / # - - / # @##  
 031 h.....b B-B- b.....h /HH b.....b H /H/H

(39) Ch: si monsieur Fabius naturellement en est d'accord notre entretien  
 CF @ - - / # - - / # - - / # @ - - / #  
 079 b.....b HH b...b HH b.....b /BH bb H bb HH

Ch: de ce soir On peut évidemment évoquer telle ou telle mesure  
 CF / # @ - - / # - - / # - - / #  
 080 bb H B-B- bb /BB \b..b HH b..b HH b.....b /b H/H

(40) Ch: bref comment euh nous envisageons de rendre à la France sa place  
 CF # @ - / # - # - - - / # - / # - / # - / #  
 074 /HH bb HH b.....b HH bb \BH H bb \BH H BB

des prépositions (monosyllabiques également: *comme directrice, assez de sièges, à ces problèmes, du lecteur*)

(41) FG: on m'a proposé d'y entrer comme directrice ce qui est incroyable  
 FG 079 - - - - - \# - - - - - /  
 b...../b/BB b.b HH H h.h B-B- b.....h /HB

(42) LF: si nous avons assez de sièges pour gouverner euh sur nos positions  
 CF 046 - - - - - \# - - - - - ## - - - - - \# - - - - - /  
 b.....b/B\B H \hh BB b...../b H\H bb H \h....b BB

(43) Ch: Et naturellement comment nous gouvernerons mais je crois que c'est euh  
 CF 077 - - - - - / - - - - - \ - - - - - / - - - - - / - - - - - / ##  
 h.....b H\*H+ bb HH bb H b..b B-B- BB bb HH bb HH b..

Ch: à ces problèmes essentiels que nous devons consacrer  
 CF 078 / - - - - - / - - - - - \# - - - - - /  
 H h....b BB b..b HH b.....b /BB B bb HH

(44) RB: de la littérature qui s'ébauche elle doit tenir compte du lecteur certaineme  
 RB 053 - - - - - \# - - - - - / - - - - - / - - - - - \# - - - - - \#  
 \b.....b /BB \b....b H/H bb /BB \b..b HH H hh B-B- b.. /b HH

• Le groupe accentuel

Dans une séquence de mots quelconque, les syllabes clitiques se regroupent avec les non-clitiques pour former des ensembles autour de chaque syllabe non clitique. Cette unité sera appelée *groupe accentuel (GA)*. Il y aura autant de ces groupes dans l'énoncé qu'il compte de syllabes non clitiques. La syllabe finale de GA sera *accentuable*, par où on entend qu'elle peut recevoir un ton du paradigme de l'accent final.

(45) il le lui donne  
 AL . . . o  
 GA . . . -

(46) il a balbutié une excuse  
 AL . o . . o . . o  
 GA . - . . - . . -

Sur l'axe AL (pour *accent lexical*), chaque syllabe prononcée reçoit un point si elle est clitique, ou un petit rond si elle porte l'accent lexical. Au niveau GA (pour *groupe accentuel*) on indique à l'aide du tiret les syllabes accentuables; toute autre syllabe reçoit un point: elle est

non accentuable. L'auxiliaire *a* de (46) est marqué accentuable, conformément à la classification donnée plus haut. Si l'accentuation de *a* est improbable, on notera cependant qu'elle est courante pour les formes plus longues du même verbe: *avons, avez, avait, aurait,...* Le caractère improbable de l'accentuation ne tient donc pas à la catégorie grammaticale mais à d'autres propriétés de la chaîne linéaire.

Pour obtenir un schéma intonatif, on aligne la structure du GI avec celle du groupe accentuel de sorte que la position *accent final* coïncide avec la syllabe accentuable.

(47)    *il le lui donne*  
 AL    .   .   .   °  
 GA    .   .   .   -  
 GI    b.....b   HB-

(48)    *il a balbutié une excuse*  
 AL    .   °   .   .   °   .   .   °  
 GA    .   -   .   .   -   .   .   -  
 GI    bb BB b   b HH   b b   B-B-

Les termes *accent virtuel* et *syllabe accentuable* indiquent que l'accentuation sous forme d'accent final est possible, mais non obligatoire à ces endroits de la chaîne syllabique. Il en résulte que le nombre de groupes intonatifs dans l'énoncé est inférieur ou égal au nombre de GA, mais jamais supérieur à celui-ci. Nous étudierons plus loin (paragraphe VI) les contraintes sur la formation du GI: dans quels cas l'accentuation est obligatoire, dans quels cas elle est interdite.

### • Formation du groupe accentuel

Revenons d'abord à la formation des GA à partir de l'accent lexical. Tantôt un clitique s'intègre avec l'élément à sa droite, tantôt avec celui à sa gauche. On a vu que la syllabe accentuable correspond à la dernière syllabe du GA. Si le mot non clitique est suivi d'une ou de plusieurs syllabes clitiques, on observera alors l'accentuation de la syllabe clitique. Comparez:

(49)    *il le lui donne*  
 AL    .   .   .   °  
 GA    .   .   .   -  
 GI    .   .   .   +  
       b.....b   HB

(50)    *donne le lui*  
 AL    °   .   .  
 GA    .   .   -  
 GI    .   .   +  
       b.....b   HB

(51)		donne	le	lui	il	le	lui	faut
	AL	o	.	.	.	.	.	o
	GA	.	.	-	.	.	.	-
	GI	.	.	+	.	.	.	+
		b.....b	HH	b.....b				B-B-

Comme le montre le dernier exemple, où il y a cinq clitiques qui se suivent, la question est évidemment de savoir dans quels cas le clitique va avec ce qui précède et dans quels cas il va avec ce qui suit. Les deux premiers clitiques de (51) sont régis par le verbe *donne*; les autres par *faut*. Comme le montre l'exemple, les clitiques s'intègrent dans le GA de l'élément non clitique qui les régit.

Mais qu'est-ce qui se passe lorsqu'un élément clitique est séparé de son noyau recteur par un autre élément non clitique?

(52)		un	mauvais	conseil
	AL	.	.	o . o
	GA	.	.	- . -
	GI	b....b	HH	bb B-B-

En (52), l'article *un*, régi par le nom *conseil*, est cependant regroupé avec l'adjectif *mauvais*, qui est lui-même régi par *conseil*. En d'autres mots, les syllabes clitiques entrent dans le GA de l'élément lexical *A* qui les régit ou dans celui d'un autre élément *B* si celui-ci est plus proche dans la chaîne linéaire et pourvu que *B* soit également régi par l'élément *A*.

#### R1 – Formation du groupe accentuel.

Le GA est constitué d'un mot non clitique *M* et de tous les mots clitiques contigus à *M* qui sont régis par lui ou par un autre mot plus éloigné qui à son tour domine *M*.

### • Problèmes apparents pour la formation du GA

(1) Les exemples donnés par Dell [1984:112, Note 25] sont à première vue déroutants: les clitiques *les* et *y* s'ajoutent tantôt au verbe précédent, tantôt au verbe suivant, tantôt encore à l'un et à l'autre.

- (53) (a) (**regardez-les**) (**y aller**)  
 (b) (**laissez-les-y**) (**enfermés**)  
 (c) (**veuillez**) (**les y enfermer**)

Dans (a), *les* est un *élément pivot* (voir, pour ce terme, Blanche-Benveniste et al. [1990:47]) : il est à la fois complément de *regardez* et agent de *aller*; la phrase est proportionnelle avec *regardez-les faire ça* mais pas avec *regardez ça*, ni avec *regardez-les là-bas faire ça*. La proportionnalité indique donc que *les* est régi par *regardez* et *y* par

*aller*. Les regroupements de GA observés sont donc conformes à la règle. Dans (b), *enfermés* est un attribut de *les*; en tant que non-clitique il forme un GA autonome. Le pronom *les* y est régi par le verbe *laissez*, pas par l'attribut évidemment; il entre dans le GA du verbe principal. Dans (c), les pronoms sont régis par l'infinitif *enfermer*: la phrase est proportionnelle avec *veuillez faire ça* mais pas avec *veuillez les faire ça*. Le raisonnement est analogue pour les exemples suivants, repris à Dell [1974:253, Note 65]:

- (54) (d) (va) (l'entendre) vs. (laissez-le) (attendre)  
 (e) (va) (l'y mettre) vs. (laissez-le) (y croire)  
 (f) (va) (l'en empêcher) vs. (laissez-le) (en bavard)

(2) Les constructions à double marquage (cf. supra), où une place de valence est réalisée plusieurs fois, soit sous forme lexicalisée, soit comme pronom, reçoivent une analyse conforme à la règle: la réalisation lexicale est dans la valence du verbe mais en même temps non clitique et donc autonome sur le plan accentuel.

- (55) cette notoriété la méritez-vous  
 AL . . . . o . . . o .  
 GA . . . . - . . . . -  
 GI bb H b..b HH bb H b.b HH

(3) Les pronoms relatifs *qui*, *que* (appelés *particules relatives* dans Blanche-Benveniste et al. [1990:72-75]) et les conjonctions ont un statut particulier parce qu'il s'agit de termes qui sont à la fois dans la valence du verbe suivant, et dans celle d'un élément dominant dans le contexte gauche (l'antécédent, le verbe principal,...). C'est la relation avec le verbe à sa droite qui est déterminante pour l'application de la règle R1. Ces mots clitiques sont donc intégrés au GA suivant.

- (56) FG: et puis je suis toujours étonnée maint'nant plus euh je précise d'ailleurs  
 FG 047 - - - - - - - - - - # - - - - - - - - - -  
 b...../b H/H b...../b HB b-b- b...b HH bb /BB
- FG: que quand Marcel Achard écrit c' texte il est déjà presque dix-sept ans  
 FG 048 -  
 b.....b HH b.....b /BB b...h B-B-

Comme le note Martin [1976], le pronom relatif, qui est clitique dans *Pierre, qui est venu ce matin, est reparti*, devient accentuable dans

- (57) Pierre qui ce matin est venu est reparti  
 AL o . . . o o . o o . . o  
 GA - - . . - . . - . . . . -

L'élément *qui* s'y trouve séparé de son noyau recteur (le verbe *est venu*) par l'insertion d'un élément de *rection* (le complément temporel, l'adverbe). Comme il n'existe pas de relation syntaxique directe entre l'élément de valence et l'élément de rection, ils n'entreront pas dans le même GA, mais formeront chacun un GA à eux seuls. (Martin [1981:239-240] parle ici d'une structure syntaxique *non coplanaire*.) Pour en rendre compte, il faut apporter à la règle R1 la précision suivante:

R1 – *Formation du groupe accentuel (suite)*

Un mot clitique qui est séparé de son noyau recteur par un autre constituant indépendant devient accentuable: il peut former un GA et donc fonctionner comme un mot non clitique.

Un clitique devenu ainsi accentuable, n'est pas forcément accentué, comme le montre l'extrait (56). L'accentuation est même peu probable, puisque le clitique se trouvera en contact avec une autre syllabe accentuée.

(4) Contrairement aux autres pronoms enclitiques, le pronom *je* à la finale d'un GA ne reçoit pas l'accent, mais est réalisé comme /ʒ/. Il faut donc postuler un morphème |Z| ayant les réalisations /ʒə/, /ʒ/ ou /ʒ/, suivant le contexte prosodique.

(5) Les *eah* et autres interjections d'hésitation (pauses sonores) se comportent le plus souvent comme des clitics. Parfois ils sont accentués; ils forment alors un GI autonome.

## V. L'APPROCHE SYNTAXIQUE

La règle d'accentuation R1 ne fait appel à aucune information syntaxique, excepté le rapport de valence entre des mots contigus. Elle peut donc être appliquée à la chaîne linéaire de manière locale, et c'est ce qui constitue son intérêt. Son inconvénient, en revanche, c'est le nombre élevé de niveaux de représentation nécessaires: d'une part la couche AL (indiquant le caractère clitique ou non clitique du mot), et d'autre part, l'organisation résultante en GA. Ceci justifie la recherche d'une alternative plus simple.

Certains auteurs essaient d'obtenir le regroupement en GA en partant directement de la structure syntaxique. Selkirk [1972] propose une règle pour l'anglais. Elle distingue entre catégories lexicales (verbe, nom, adjectif) et catégories non lexicales; toutes sont accentuables, mais un élément non lexical monosyllabique *E* perd

l'accent lorsqu'il précède immédiatement un élément lexical dominé par un noyau qui régit en même temps cet élément *E* (cf. la règle R1). Avec la dichotomie lexical – non lexical, on retrouve le trait [ $\pm$ clitique]; mais les deux classements ne se recoupent nullement (pour Selkirk, les prépositions, les auxiliaires, les copules,... sont non lexicaux).

Les règles d'accentuation de Martin [1976] font appel à une représentation syntaxique basée sur la notion de *présupposition*: une unité présuppose une autre unité (rapport de *sélection*, p.ex. *Pierre* ← *mangeait*), elles se présupposent mutuellement (rapport de *solidarité*, p.ex. *il* ↔ *mangeait*), ou elles n'entretiennent aucun rapport syntaxique (relation de *combinaison*, p.ex. *un soir un train*). La règle d'accentuation est alors formulée ainsi: "deux unités non-solidaires sont toutes deux accentuables alors que deux unités solidaires forment une seule unité accentuelle" (Martin [1976:79]). Les pronoms personnels objets et les pronoms relatifs, qui entrent dans une relation de sélection avec le verbe et avec l'antécédent, ne sont cependant pas accentuables, comme le demanderait la règle. Ils reçoivent un statut particulier (ils présupposent un antécédent, explicite et/ou logique). La règle est modifiée de sorte qu'ils se comportent comme des éléments solidaires (ceux-ci forment une seule unité accentuelle avec l'autre élément solidaire).

La notion même de présupposition reste difficile à saisir. L'élément présupposant est-il facultatif dans la chaîne? Parfois il l'est; c'est le cas de l'adjectif dans *le grand placard*. Ou faut-il entendre que l'élément présupposé peut apparaître seul (ce qui n'implique pas que le présupposant soit facultatif dans la construction donnée), comme c'est le cas du sujet dans *Pierre mangeait*. Pour cet aspect la théorie présuppositionnelle s'apparente de l'analyse en chaîne (*string analysis*) de Z. Harris. (La procédure d'effacement est plus explicite dans Martin [1981:240,243]) Cependant les analyses donnent des résultats parfois assez différents: dans *Pierre mange* et *il mange*, tantôt le sujet est présupposé, tantôt solidaire, bien que la structure syntaxique soit la même dans les deux cas (et dans l'analyse en chaîne elle l'est en effet). Dans *lui il part* l'auteur n'indique pas de lien syntaxique entre *lui* et *il*; ce lien est pourtant marqué morphologiquement. Cette incertitude sur les principes de l'analyse rend son application difficile. Quant aux règles d'accentuation elles-mêmes, on note que les exemples de solidarité ainsi que les cas particuliers comportent tous des clitiques; ils pourraient donc être expliqués en partant de ce critère. S'il y avait également des exemples avec des non clitiques, l'approche présuppositionnelle gagnerait en

intérêt. Enfin la solution avancée pour les pronoms relatifs et objets n'est pas vraiment convaincante à cause de l'introduction exceptionnelle d'un critère non syntaxique, à savoir le lien logique avec un antécédent (référent) explicite ou non.

Les solutions avancées par Selkirk [1984] pour l'anglais, par Nespor & Vogel [1980] pour l'italien, par Rossi [1987] et Verluyten [1982] pour le français, font également appel à des données morphologiques, soit par une typologie des mots, soit par un recours au lexique. Pour cette raison elles ne sont pas plus économiques que les approches morphologiques.

## VI. FORMATION DES GROUPES INTONATIFS

### • Des groupes accentuels aux groupes intonatifs

Un énoncé à structure syntaxique univoque et présentant un découpage précis (et unique) en groupes accentuels, peut néanmoins être réalisé de plusieurs façons, avec un nombre variable de GI. Selon que le locuteur choisit d'accentuer ou non chaque syllabe accentuable (et donc de transformer en GI chaque GA), on obtient un nombre de GI différent: trois dans (a), deux dans (b) et un seul dans (c).

(58) il a balbutié une excuse

AL	.	o	.	.	o	.	.	o
GA	.	-	.	.	-	.	.	-

(a)	GI	.	+	.	.	+	.	.	+
		bb	BB	b..b	HH	b..b	B-B-		
(b)	GI	.	.	.	.	+	.	.	+
		b.....b	HH	b..b	B-B-				
(c)	GI	.	.	.	.	.	.	.	+
		b.....b	BH						

Notons que la réalisation *maximale*, où chaque GA est transformé en GI, est relativement rare pour des raisons qui sont exposées plus loin (cf. infra, paragraphe VII.).

### • Regroupement des groupes accentuels

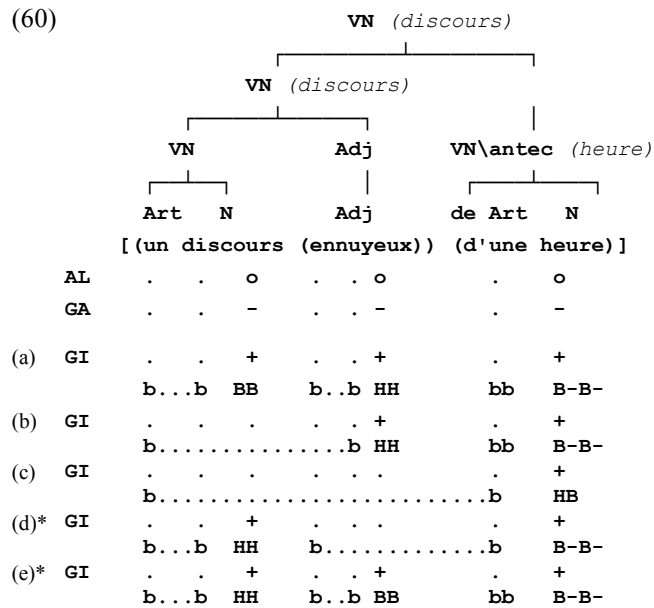
Un GI peut englober plusieurs GA, mais seulement sous certaines conditions que nous essayerons de dégager à partir des exemples suivants.

Lorsque les constituants correspondant aux GA font partie d'une même unité syntaxique, autrement dit s'ils sont régis par un noeud syntaxique commun, ils peuvent entrer dans un même GI. C'est le cas dans (59a-c), mais pas dans (d).

(59)		[ (un discours (ennuyeux)) (d'une heure) ]					
	AL	.	.	o	.	.	o
	GA	.	.	-	.	.	-
(a)	GI	.	.	+	.	.	+
		b...	BB		b..b	HH	bb B-B-
(b)	GI	.	.	.	.	.	+
		b.....			b	HH	bb B-B-
(c)	GI	.	.	.	.	.	+
		b.....			b		HB
(d)*	GI	.	.	+	.	.	+
		b...	HH		b.....	b	B-B-

L'énoncé (59) est un groupe nominal construit; le premier GN est lui-même construit selon le schéma article-nom-adjectif (Art N Adj). Les articles étant clitiques, on a en structure superficielle trois GA. Comme, dans la chaîne linéaire, le deuxième GN est séparé de son élément recteur par un adjectif, l'intonation ne peut indiquer la relation entre le nom et le GN en question que par le regroupement du deuxième GN avec l'ensemble du premier GN.

Lorsqu'on reprend l'élément recteur d'un GA comme son noeud syntaxique, on obtient la structure suivante (on la lit le plus facilement en partant de la chaîne linéaire, en remontant ensuite dans l'arbre syntaxique):



La séquence *un discours* constitue une valence nominale (VN) éventuellement complète; cette VN peut s'adjoindre l'adjectif *ennuyeux* et toujours former une VN cohérente. La séquence *d'une heure* sera analysée comme une VN incomplète parce qu'elle n'est bien

formée que si elle se trouve un antécédent. Nous l'avons noté: VN\antec.

Dans les cas (a), (b) et (c), les frontières du GI coïncident avec celles d'un constituant ou d'un sous-constituant de la structure syntaxique. Dans (b) le premier GI inclut deux GA, dont l'un est régi par l'autre. Dans (c) tous les GA entrent dans un seul GI; ils sont régis par un élément commun, le substantif *discours*. Dans (d) le deuxième GI regroupe deux parties de la structure syntaxique qui ne sont pas régies directement par un noeud syntaxique commun: l'un dépend du nom *discours*, l'autre du nom *heure*. Autrement dit, l'adjectif *ennuyeux* est d'abord régi par le noeud *un discours ennuyeux* avant d'entrer avec *d'une heure* dans le même constituant plus large. Comme il comprend 3 GI, l'exemple (e) ressemble à (a); mais, cette fois-ci, la structure intonative n'est pas conforme à la structure syntaxique (cf. infra, VIII). La règle suivante explique les faits observés dans (a)-(d):

R2 – *Formation du groupe intonatif*

Un GI est constitué d'un ou plusieurs GA qui dépendent d'un même élément recteur intervenant dans la chaîne linéaire en question. Ces GA réunis dans le GI sont régis par un noeud syntaxique commun.

Cette règle présente une analogie frappante avec la règle R1 sur la formation du GA. Pour R1, il s'agissait du regroupement des syllabes clitiques autour d'une syllabe non clitique; ici, il s'agit du regroupement des GA dans un GI autour d'un élément recteur. On notera cependant la différence importante entre les deux règles qui concerne le caractère obligatoire et unique du regroupement dans R1 et le caractère facultatif dans R2.

La règle R2 permet d'expliquer pourquoi l'exemple suivant est mal formé.

(61) *il a balbutié une excuse*  
 AL . o . . o . . o  
 GA . - . . - . . -  
 \* GI . + . . . . +  
 bb HH b.....b B-B-

Le pronom *il* y est regroupé avec l'auxiliaire, et le participe passé avec le complément. Le noeud auxiliaire-participe est ainsi défectif, puisque le participe est lié au noeud autonome du complément avant d'être regroupé avec l'élément qu'il régit lui-même, à savoir l'auxiliaire.

Les groupes nominaux construits se réalisent en un ou plusieurs GI, conformément à R2, l'une des parties étant dans la valence de l'autre. C'est le cas des exemples (62 a,b) ci-dessous. La variante (a)

donne la forme maximale, où chaque GA est réalisé comme GI. En termes de rapport de valence, le cas (c) est analogue au cas (b): dans les deux cas deux GA sont réunis dans un seul GI; l'un des GA (tantôt le nom, tantôt le verbe) domine syntaxiquement l'autre (deux fois le nom). Les deux réductions apparaissent ensemble dans (e). Lorsque dans un GN construit, l'adjectif *A* auprès d'un noyau recteur *N* est regroupé avec un constituant *C* autre que *N* et indépendant de *A*, sans que *N* soit lui aussi regroupé avec *C*, la règle R2 n'est plus observée; on en trouve un exemple dans (d) où *N* = *le facteur*, *A* = *des postes*, et *C* = *transmet*.

(62)		Le facteur des postes transmet le courrier au concierge												
	AL	.	.	o	.	o	.	o	.	.	o	o	.	o
	GA	.	.	-	.	-	.	-	.	.	-	-	.	-
(a)	GI	.	.	+	.	+	.	+	.	.	+	.	.	+
		b..b	/BB	\bb	HH	bb	/BB	\b...b	HH	b..b	B-B-			
(b)	GI	.	.	.	.	+	.	+	.	.	+	.	.	+
		b.....b	HH	bb	/BB	\b...b	HH	b..b	B-B-					
(c)	GI	.	.	+	.	+	.	.	.	.	+	.	.	+
		b..b	/BB	\bb	HH	b.....b	HH	b..b	B-B-					
(d)*	GI	.	.	+	.	.	.	+	.	.	+	.	.	+
		b..b	HH	b.....b	HH	b...b	HH	b..b	B-B-					
(e)	GI	.	.	.	.	+	.	.	.	.	+	.	.	+
		b.....b	HH	b.....b	HH	b..b	B-B-							
(f)*	GI	.	.	.	.	+	.	+	.	.	+	.	.	+
		b.....b	HH	bb	HH	b...b	/BB	\b..b	B-B-					
(g)*	GI	.	.	.	.	+	.	+	.	.	+	.	.	+
		b.....b	HH	bb	HH	b.....b	B-B-							

Les formes (f) et (g) passent difficilement: deux constituants autonomes (en l'occurrence le COD et le COI) ne sont pas regroupés dans le même GI, sans que l'élément qui les régit (le verbe) soit également présent dans cette unité. Ceci n'est qu'un cas particulier de la règle R2.

• **Le groupe intonatif comme unité de sens**

Si la règle R2 sur la formation du GI laisse au locuteur la possibilité de joindre des GA dans un seul GI ou d'en faire autant de GI indépendants, on doit se poser la question de l'effet lié à l'un ou l'autre type de réalisation.

La réalisation de plusieurs GA comme GI unique permet de fonder les parties dans une seule unité de sens, et de faire porter sur cet ensemble l'effet du ton associé au GI. Dans l'extrait (1) le locuteur FG reprend comme une seule entité l'idée évoquée par son interlocuteur. Elle ajoute le ton HB, marquant ainsi un effet contrastif. Si, en revanche, elle avait réalisé plusieurs GI, l'effet contrastif ne porterait que sur le GI doté du ton HB.

Nous terminons avec un exemple remarquable où le locuteur lui-même (Roland Barthes) commente sa façon de prononcer *dans notre civilisation occidentale* comme une seule unité.

(63) RB: le signe c' est une sorte de notion euh qui est apparue dans notre

RB 129

bb HH b....b \BB b..b H/H b....b /BB \b....

---

RB: civilisation occidentale je m'excuse de de d'être peut-être un peu pédant

RB 130

.....b HB b....b /BB \b..b /BB \bb /BB b...../b HB

---

RB: mais je l' dis en un mot qui est apparue dans not' civilisation occidentale

RB 131

b.....b /BB \b./b HH b.....b/B\B b.....b /BB

Apparemment le locuteur était conscient de l'effet de sens produit par le regroupement.

## VII. CONTRAINTES PHONOTACTIQUES

### • L'accentuation de syllabes contiguës

Plusieurs auteurs ont noté la difficulté de réaliser des suites de GI courts, d'une ou deux syllabes chacun. Ainsi, Verluyten [1982:183] oppose les trois énoncés suivants; pour un nombre égal de GA, et un nombre différent de syllabes par GA, on obtient d'autres jugements d'acceptabilité quand les énoncés sont réalisés en deux GI.

(76) (a)\* Jean dort  
 AL o o

(b)? Jean-Pierre dormait  
 AL . o . o

(c) Mon grand-père dormira  
 AL . . o . . o

Pour expliquer ces données, on invoque soit la contiguïté des syllabes accentuées, soit le nombre de syllabes par GI. Pour certains, les accents contigus sont interdits, conduisant obligatoirement à la fusion des deux GA en un seul GI dans (76a). Dell [1984] admet l'accent contigu dans certains contextes seulement. Rossi [1987] impose un nombre minimal de syllabes par GI. Ce nombre, Verluyten [1982:184ss.] le fait dépendre du débit ou de facteurs stylistiques. Padeloup [1992] prévoit un ensemble de *contraintes phonotactiques*.

Une étude récente (Mertens [1992]), portant sur les données d'un corpus de français parlé, a permis de montrer l'emploi fréquent d'accents contigus ainsi que de GI courts, mais seulement dans certains cas. Lorsque deux syllabes accentuées se suivent sans syllabe inaccentuée intermédiaire, la possibilité de contraste de force sonore disparaît en partie pour la dernière syllabe. Seulement ce contraste d'intensité n'est pas toujours indispensable. En effet, certains tons s'identifient directement comme appartenant à un *paradigme accentué*, soit parce qu'ils n'apparaissent que dans ce paradigme (c'est le cas de H+H+, HB, BH, B-B- pour le paradigme AF), soit parce qu'ils s'accompagnent de phénomènes segmentaux caractéristiques (c'est le cas de l'attaque forte qui accompagne l'AI). Ces syllabes sont donc accentuées en structure, sans qu'elles soient nécessairement caractérisées en substance par une force sonore particulière.

Nous reprenons à l'article cité la règle énumérant les conditions permettant les accents contigus. Pour des exemples, le lecteur est renvoyé à la même étude.

### R3 – Contrainte sur l'accentuation de syllabes contiguës.

L'accentuation de deux syllabes adjacentes est possible si elles sont séparées l'une de l'autre par une pause, si elles reçoivent un type d'accent différent (l'une sera du type AI et l'autre du type AF) ou si l'accent est marqué de façon univoque par le ton employé ou par l'allongement.

### • Désaccentuation

Quand l'accentuation de deux syllabes adjacentes est impossible, l'un des deux accents doit tomber: ce sera celui qui correspond à la frontière syntaxique inférieure. Par exemple, dans l'exemple suivant,

(65)      l'armée belge

AL	.	o	o
GA	.	-	-
GI	.	.	+

c'est la marque intonative de la frontière interne après *armée* qui disparaît en faveur de celle à la frontière dominante après *belge*.

(66)      (je crains) ((l'hiver (froid)) (à Moscou))

AL	.	o	.	o	o	.	o
GA	.	-	.	-	-	-	-
GI	.	+	.	.	+	.	+

La frontière après le mot *hiver* est interne par rapport à celle après *froid*, celle après la préposition *à* est dominée par celle après *Moscou*.

Les frontières internes peuvent disparaître, conformément à la règle R2.

Dans l'extrait FG045, donné ci-dessous en (67), on observe la forme (a), avec effacement des accents virtuels pour *petit* et *peu*. La forme (b) est improbable en raison des accents contigus sur *peu* et *mieux*; en même temps la syllabe *peu* ne peut pas tirer son statut d'accentuée du ton employé, puisqu'un ton de ce type (HB, BH, B-B-, H+H+) introduirait une frontière majeure entre *peu* et *mieux*. Quant à (c), la règle R3 n'y est pas violée; mais c'est bien le cas de la règle R2, puisque *petit* est commandé par *peu*. Rappelons, enfin, que l'AI est insensible aux mécanismes en jeu; c'est pourquoi (d) est correct.

(67)		j	'	a	i	e	u	l'	e	n	v	i	e	d	e	s	a	v	o	i	r	u	n	p	e	t	i	t	p	e	u	m	i	e	u	x	...
	AL	o	o	.	o	.	.	o	.	o	o	o	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	GA	-	-	.	-	.	.	-	.	-	-	-	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
(a)	GI	.	+	.	+	.	.	+	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
(b)?	GI	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
(c)*	GI	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
(d)	GI	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

Verluyten [1982:189-190] propose une règle de *réajustement des GA*, pour rendre compte de la *rétraction d'accent* dans les groupes courts. Selon cette règle, deux GA adjacents fusionnent en un GA unique, si le nombre de syllabes dans l'un des deux est inférieur à une valeur critique (dépendant du débit), et seulement si le premier GA commande le deuxième.

Une comparaison avec nos règles R2 et R3 révèle quelques points de divergence, à savoir: la définition du GA, le domaine d'application de la règle, et les facteurs prosodiques pris en considération.

1. Selon la définition du GA donnée plus haut, le GA ne comporte qu'une seule syllabe non clitique; chez Verluyten, il peut en comporter plusieurs.
2. La règle R2 opère sur des chaînes de GA pour former des GI; la règle de réajustement, en revanche, donne des GA enchâssés.
3. La possibilité d'accentuer deux syllabes contiguës dépend des tons employés. La règle R3 s'appliquera donc aux GI, puisque les tons ne sont pas encore attribués au niveau des GA. Notons enfin que la deuxième condition chez Verluyten, sur le rapport syntaxique entre les éléments des deux GA au départ, est déjà vérifiée par notre règle R2.

## VIII. CONCORDANCE ENTRE STRUCTURES INTONATIVE ET SYNTAXIQUE.

Les règles R1 et R2 imposent des contraintes sur l'accentuation de la chaîne linéaire. Ainsi, l'exemple suivant (68a) est mal formé parce qu'il va à l'encontre de R2. Cependant, il existe aussi des énoncés qui, tout en respectant ces règles, sont pourtant mal formés. C'est le cas de (68b).

- (68) (a)\* un discours ennuyeux d'une heure  
 b...b HH b.....b B-B-
- (b)\* un discours ennuyeux d'une heure  
 b...b HH b..b BB bb B-B-

Cette phrase montre qu'il ne suffit pas de respecter la formation des GA et des GI, mais qu'il faut en outre tenir compte des tons associés aux GI: l'organisation qui en résulte peut aller à l'encontre de la structuration syntaxique. Comment, alors, décrire ces contraintes syntaxiques sur l'intonation?

### • Solutions proposées

Plusieurs études font appel à un principe de concordance entre les plans intonatif et syntaxique. L'idée générale est simple: chaque GI portera un ton dont le degré hiérarchique devra être proportionnel à la coupe syntaxique qui le suit. Les solutions avancées diffèrent cependant sur trois points, suivant la façon d'envisager la structure syntaxique, l'organisation intonative, et le *critère* de concordance même.

Chez Dell [1984], par exemple, la structure syntaxique prend la forme d'un *arbre métrique*, et la structuration intonative se présente comme un *degré d'accent* attaché à chacun des GA comme aux noeuds de l'arbre. Il y a concordance lorsque les degrés d'accent respectent les rapports de force exprimés dans l'arbre métrique. L'arbre métrique est un arbre binaire, où une des branches domine l'autre, pour chacun des branchements. Une première règle, dite de *conversion numérique*, attribue aux noeuds et aux branches un *degré d'accent*. Comme ceci résulte en un nombre élevé de contrastes d'intensité, on doit supposer que leur rôle sera assumé par les tons, mais cette interprétation n'est pas envisagée par l'auteur. Les degrés calculés ne correspondant pas toujours aux faits observés, il est obligé d'ajouter des règles supplémentaires: une pour la *désaccentuation*, une *condition de conformité* et un *principe d'eurythmie*.

L'étude de Rossi [1987] propose un ensemble de règles pour passer de la structure syntaxique d'un énoncé à sa forme intonative, par le biais de la structure accentuelle. D'abord on introduit dans la chaîne

les accents "sous-jacents". Le trait [ $\pm$ clitique] n'est pas lié ici à la classe grammaticale; en revanche, il sera donné pour chaque lemme (ou peut-être même pour chaque forme morphologique, cf. supra, paragraphe IV). Seulement, l'étude ne précise pas le passage de l'accent lexical au GA, ni les déplacements de l'accent qu'il entraîne, ou les difficultés que cela comporte. Ensuite on insère des frontières syntaxiques après certains types de constituants (ceux-ci sont obtenus par une analyse proche de celle en constituants immédiats). Chez Rossi [1987], la représentation syntaxique spécifie directement la nature des constituants (P, SN, SV, SAdv, GN, GV,...) et leur impose des contours intonatifs particuliers (*continuation majeure*, *continuation mineure*,...) en fonction du type de constituant et de la profondeur de la dérivation. Une opération de *topicalisation* peut précéder ce mécanisme syntaxique et imposer ainsi à un GA donné un contour particulier. Ces règles sont complétées par des contraintes phonotactiques (exigeant, par exemple, un nombre minimal de syllabes par GI).

Dans les propositions de Selkirk [1978] et de Nespor & Vogel [1980], le mécanisme de formation de GI repose sur la nature des constituants ainsi que sur leur ordre linéaire. Ainsi, on joindra dans un seul GI tous les GA consécutifs qui entrent dans le même SN ou SV, avec les GA éventuels qui suivent et appartenant à un type de syntagme autre que SN ou SV (syntagmes prépositionnels, adverbes de phrase,...). Autrement dit, seuls le verbe et le substantif créeraient un nouveau GI. Il suffit d'examiner quelques pages de corpus pour se rendre compte qu'il n'en est rien. Verluyten [1982], qui fait la critique de ces études conclut ainsi: "il est nécessaire de prendre en considération la structure syntaxique entière, dans toute sa hiérarchie. Il n'est pas suffisant de repérer l'étiquette de certains syntagmes (NP ou VP) et d'y attacher sans discrimination les syntagmes qui suivent" (Verluyten [1982:152]). Un deuxième défaut majeur, également signalé par cet auteur, est "l'impossibilité, avec des GI juxtaposés, de distinguer différents degrés dans la rupture de la courbe mélodique" (ibid. p. 168). Pour y remédier, Verluyten reprend à Bierwisch [1971] une classification des frontières entre constituants selon la profondeur de la dérivation (le degré d'enchâssement du constituant, ou encore, le nombre de noeuds branchants dans l'arborescence avant d'arriver au constituant considéré). Vu que les degrés de frontière sont analogues aux degrés d'accent de Dell, on retombe dans les mêmes difficultés.

Van den Eynde & Van Dooren [1983] suivent une voie assez différente. Après un examen des types de constructions syntaxiques et de leurs variantes intonatives, ils concluent à l'autonomie de l'intonation, qui devient une composante de la syntaxe. La syntaxe compte alors

deux composantes linéaires, et une suprasegmentale: (1) d'abord les constructions spécifiques au verbe (les *groupes de formulations*), qui définissent la fonction des termes de valence et leur nombre; (2) puis les constructions non spécifiques déterminant l'ordre linéaire des termes (celles-ci sont appelées *dispositifs*); (3) enfin les variantes de construction *intonatives*, également indépendantes du verbe, qui indiquent les relations *entre* les éléments (termes ou parties de termes) du niveau linéaire (et par conséquent, les types de relations que l'on peut exprimer). Le raisonnement qui dans l'article est appliqué aux constructions verbales devra être généralisé aux autres catégories morphologiques (nom, adjectif,...) qui, comme le verbe, imposent leurs propriétés aux éléments de l'énoncé. S'il est clair que les possibilités de construction intonatives ne sont pas déterminées par le lexique, l'accentuabilité l'est bien: suivant le nombre des sous-constituants, un syntagme peut compter un nombre variable de morphèmes intonatifs accentués. L'accentuabilité n'est cependant pas définie dans l'article.

A l'exception de cette dernière étude, ces analyses assument toutes que l'intonation obéira à la structure syntaxique. Nous avons réuni des exemples qui semblent contredire cette assumption. Nous les commenterons après avoir précisé un point important.

#### • Sur quelles entités porte la concordance?

Quel que soit le cadre syntaxique utilisé, on s'accorde pour dire que l'énoncé se présente comme une suite linéaire de constituants, auxquels on peut attribuer une fonction syntaxique. Si les éléments en question sont des entités délimitées sur le plan syntaxique, il n'en est pas toujours ainsi pour le plan intonatif (ni pour le plan phonétique). Les deux énoncés suivants ont la même structure syntaxique (sujet-verbe-objet); or, sur le plan intonatif, ces termes de valence sont tantôt indépendants, tantôt pas.

(69) le pharmacien prépare l'ordonnance du médecin

AL	.	.	.	o	.	o	.	.	o	.	.	o
GA	.	.	.	-	.	-	.	.	-	.	.	-

(70) il la prépare

AL	.	.	.	o
GA	.	.	.	-

Un GA correspond soit à un constituant syntaxique (comme *prépare* ou *l'ordonnance*), soit à un ensemble de constituants (comme *il la prépare*). Il en résulte que l'organisation établie par l'intonation portera nécessairement sur les GA qui sont les parties constitutives virtuelles du plan intonatif, et pas directement sur les constituants

syntaxiques. (Ce point avait déjà été signalé par Verluyten [1982:181].)

Cela étant dit, l'effet organisant attribué à l'intonation se limitera à trois mécanismes:

1. la *réalisation* de l'unité virtuelle (le GA) comme un GI à *part entière*, ou son intégration avec d'autres GA dans un GI plus grand;
2. la présence où l'absence d'un *lien intonatif* entre GI consécutifs, les unités effectives; ce lien résulte de la règle de dominance;
3. la *structuration intérieure* du GI grâce à l'accent initial.

Dans ce contexte, la question de la concordance entre syntaxe et intonation se transforme en une série de questions plus précises:

1. Quelles sont les relations syntaxiques entre les constituants regroupés dans un seul et même GI? Inversement, existe-t-il des critères qui excluent le regroupement de GA à l'intérieur d'un même GI ?
2. Quelles sont les relations syntaxiques entre les GI regroupés par la règle de dominance? Inversement, existe-t-il des regroupements qui sont en conflit avec la structure syntaxique ?
3. Quel est l'effet de l'accent initial ?

La première question a déjà reçu une réponse: c'est la règle R2. La question de l'effet dû à l'accent initial a été traitée dans Mertens [1987:118-121]. Il ne nous reste plus que la question du rapport entre la structure syntaxique et l'intonation.

#### • Critères de concordance possibles

On a vu plus haut que la combinaison particulière des tons à l'accent final met en place une organisation intonative, organisation qui se lit à l'aide de la règle de dominance. Elle a pour effet le regroupement des GI en unités imbriquées ou juxtaposées. On pourrait parler de *paquets* de GI, chaque paquet comportant un ou plusieurs GI reliés par le mécanisme de la hiérarchie des tons. Lorsque cette organisation est confrontée avec la structure syntaxique, pour un ensemble représentatif d'énoncés authentiques, on observe des éléments de correspondance et des points de désaccord.

Le point essentiel ici est de savoir en quoi une structure intonative peut être ajustée à la structure syntaxique ou, au contraire, en désaccord avec celle-ci. Plusieurs critères peuvent être envisagés.

1. Un premier critère de concordance exigerait que chaque GI coïncide avec un (sous-)constituant *entier*. Les parties de la chaîne linéaire regroupées dans le même GI se rapportent alors toutes au même noeud de l'arborescence, et en même temps tous les éléments régis par ce noeud sont inclus dans le GI en question.

2. Selon un deuxième critère l'intonation sera congruente si les *paquets* de GI regroupent des constituants entre lesquels il existe une relation syntaxique. Celle-ci reste à décrire. Par analogie avec le critère 1, on peut envisager une règle selon laquelle tous les mots dans un paquet soient obligatoirement régis par un même noeud de l'arborescence.

Le critère 1 situe la concordance au niveau des GI; le critère 2 exige une congruence au niveau des paquets.

Dans les pages suivantes nous accumulerons des exemples où ces deux types de concordance sont violés, d'une manière ou d'une autre.

• **Types de non-congruence**

1. Commençons par la réfutation du premier critère de congruence. Parfois les frontières des GI ne coïncident pas avec celles des constituants syntaxiques: c'est le cas lorsqu'un seul GI réunit des éléments appartenant à des constituants différents.

(71) JC: sur vous alors euh cette notoriété la méritez-vous et savez-vous pourquoi

RB  
096

h /HH bb\BB b.....b H b..bHH bb H b.b HH b...../b HH

JC: vous êtes à ce point célèbre parmi ces jeunes

RB  
097

b.....b /BB bb H..B b.....b B-B-

et savez-vous pourquoi  
b...../b HH  
( )  
vous êtes à ce point # célèbre parmi ces jeunes  
b.....b /BB bb HB b.....b B-B-  
((( ) ) )

Ici le GI *savez-vous pourquoi* réunit le groupe verbal avec le pronom *pourquoi*, bien que celui-ci soit un complément de *vous êtes célèbre*. Dans ce même extrait, le GI *vous êtes à ce point* joint le verbe à l'adverbe qui cependant modifie l'adjectif du GI suivant. Les GI ne respectent donc pas nécessairement l'organisation en constituants.

2. Pareillement, il arrive fréquemment qu'un paquet intonatif s'étende sur deux constituants tout en n'incluant le deuxième qu'en partie, l'autre partie étant renvoyée au GI suivant. Le deuxième constituant est coupé en deux, au niveau de la structuration intonative. (Cette fois-ci, c'est le deuxième critère de congruence qui tombe.)

C'est le cas du constituant *une théorie de la littérature* dans l'extrait suivant. Il s'agit d'un seul constituant plutôt que de deux. En







Si le constituant mis en valeur arrive tôt dans la chaîne linéaire, un constituant entier, plusieurs constituants, et même le verbe principal peuvent être relégués à l'arrière-plan et recevoir une intonation d'appendice. Le corpus fournit de nombreux exemples de ce type.

(83) FG: il faut que je sache faire quelque chose et pour l'instant  
 FG 103 - - - - / \ - - - - /  
 b.....b HB b.....b- b...../b HH

(84) JC: ensuite il y a une librairie c'est dans cette librairie  
 FG 110 - - - - yn: / \ - - - - /  
 bb HH b.....b H bb /BH b.....b /BB

JC: que je crois que Allégret vous a trouvée  
 FG 111 - - / \ # - - / \  
 \b..b HH BB b./b HB b.....b- \$

(85) FG: euh c'est-à-dire qu'je connaissais Allégret très bien  
 FG 112 ~ - - - / \ - - - / \ #e  
 h..h /HH \h.....h /HB b..b \BB bb /BB

Par l'association du ton HB au GI *Allégret*, le locuteur JC souligne l'idée que ce serait cette personne-là (effet contrastif, choix paradigmatique explicite) qui aurait fait connaître son interlocutrice. Celle-ci choisit le ton HB pour le verbe, plutôt que pour les GA *Allégret* ou *très bien*, marquant ainsi un choix précis du verbe à l'imparfait<sup>6</sup>.

Manifestement, le ton HB sape la notion de concordance, puisque tout constituant (ou toute suite de constituants) qui le suit dans cette chaîne peut être réduit au rang d'appendice, même des parties dominantes sur le plan syntaxique.

• Un nouveau critère de concordance

Les exemples innombrables où l'intonation ne suit pas la syntaxe, soit au niveau des sous-constituants, soit à un niveau de structuration supérieur, montrent la faiblesse de la notion de concordance telle qu'elle a été formulée jusqu'ici.

Quel autre critère permet alors de rendre compte des phénomènes observés dans le corpus, à savoir la concordance pour des fragments d'énoncé? Nous reprendrons les exemples problématiques, indiquant cette fois-ci les *rappports de valence* entre les éléments dominants de chaque GI. La notation  $A \leftarrow B$  indiquera qu'entre  $A$  et  $B$  il existe un rapport de valence où  $A$  domine  $B$ . Nous avons alors:

(86) quand on faisait une théorie de la littérature  
 SYN           V <----- N <----- N  
 INT ((           )           )           )

(87) est-il le prolongement de l'acte de penser  
 SYN       V <----- N <----- N <---- Vinf  
 INT [(           ) ((           )           )]

(88) qu'il n'ya pas de pensée préalable au langage qui est en nous  
 SYN           V <----- N <---- Adj <---- N <----- V  
 INT ((           )           ) [(           ) ((           )           ) ]

Les exemples (86) à (88) montrent une concaténation de termes (ou de noyaux valenciels) où chaque terme domine le terme à sa droite. L'intonation crée un regroupement chaque fois différent: dans (86) les termes entrent tous dans le même paquet majeur, dans (87) et (88) on obtient un regroupement proportionnel avec *est-il le prolongement de ça* et avec *qu'il n'y avait pas de pensée comme ça*.

(89) d'associer le lecteur à la jouissance d'écrire  
 SYN           V <----- N  
 SYN           <----- N <----- Vinf  
 INT ((           )           ) ((           )           )

(90) j'accorde une puissance énorme à l'acte d'écrire  
 SYN           V <----- N  
 SYN           <----- N <----- Vinf  
 INT (((           )           )           )

Dans (89,90) le verbe est suivi de deux termes indépendants l'un de l'autre. Le regroupement intonatif initial relie le verbe au premier terme, laissant au deuxième une certaine autonomie, et évitant ainsi un décodage qui réunirait les deux termes indépendants dans un seul constituant complexe.

Dans tous ces exemples *les GI réunis dans le même paquet participent à la même structure de valence*. C'est le cas (1) quand le premier GI d'un paquet est un constituant régi par un élément du deuxième GI, (2) ou vice versa, quand un élément du premier GI domine le deuxième, même si le constituant régi est lui-même un noyau de valence régissant d'autres constituants. Ce nouveau critère est donc analogue au deuxième critère donné plus haut, à la différence qu'il n'exige pas que l'ensemble des termes régis par le noyau de valence soient présents dans le même paquet, mais qu'il admet qu'une partie de ces termes soit reléguée au paquet suivant.

L'application de ce principe peut être étendue des GI aux paquets: un paquet peut à son tour être regroupé avec un autre GI ou avec un autre paquet, si les parties participent à la même valence, comme dans (86) et (90). Cette définition accepte également les appendices, si ces

derniers sont considérés comme partie intégrante du GI auquel ils se rattachent.

R4 – *Critère de congruence*

Pour qu'il y ait congruence entre l'organisation syntaxique linéaire et l'organisation intonative, il suffit que les éléments des parties regroupées intonativement, qu'il s'agisse d'unités simples (GI) ou complexes (paquets), participent à une structure de valence commune.

Le lien syntaxique entre les parties regroupées peut être relativement faible; il peut s'agir de termes ou de constituants facultatifs, ou d'éléments associés.

(91) d'abord nous savons bien qu'en fait euh on pense...  
 AL . ° . . ° ° . ° . °  
 GI bb BB b.....b HH bb /B\B b...b BB  
 ( ( ) ) ( ( ) ) ( ( ) )

La paraphrase suivante de la règle R4 met en lumière sa ressemblance avec les règles R1 et R2.

R4 (variante) – *Formation des paquets*

On peut former un paquet intonatif à partir de plusieurs GI, si les constituants des GI sont régis par un élément commun qui figure dans la chaîne en question.

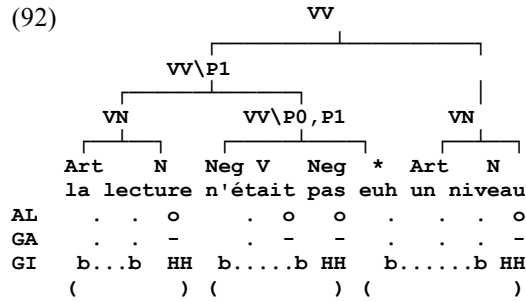
La correspondance est soulignée par le tableau suivant. Il serait facile de remplacer les trois règles par une seule formulation générale décrivant la réorganisation d'unités de niveau inférieur dans une unité de niveau supérieur.

règle	entités prosodiques regroupées	entités syntaxiques regroupées	unité résultante	critère de regroupement	caractère obligatoire
R1	syllabes [±clitique]	mots [±clitique]	GA	rapport syntaxique	obligatoire
R2	GA	(sous-) constituants	GI	rapport syntaxique (valence)	facultatif
R4	GI	(sous-) constituants	paquet	rapport syntaxique (valence)	facultatif

## IX. L'INTONATION COMME MÉCANISME DE DÉCODAGE

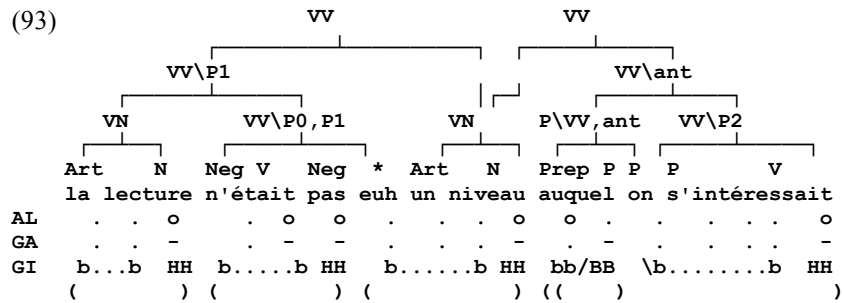
Si l'intonation ne reproduit pas la structure syntaxique globale, c'est tout simplement parce qu'elle ne le permet pas, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, sa capacité de regroupement est limitée (en raison du nombre limité de tons différents, cf. aussi Martin [1981:250]), et ne suffit pas pour représenter dans son ensemble l'organisation syntaxique d'un énoncé, même de complexité limitée. Ensuite, l'intonation ne peut indiquer que certains types de relations (elle est incapable d'indiquer une structure non coplanaire, cf. Martin [1981:250,266]). À part ces contraintes formelles, il faut aussi tenir compte de facteurs de performance: le locuteur entamant sa phrase n'a souvent en tête que le début de cet énoncé; il n'entrevoit qu'un fragment de sa structure syntaxique finale. Ceci ne constitue d'ailleurs aucun problème pour l'auditeur, qui reconstruira cette structure au fur et à mesure que la phrase avance. L'intonation l'assiste dans cette tâche. Nous proposons un mécanisme qui explique ce décodage par l'intonation.

Reprenons l'exemple (72) pour illustrer ce mécanisme. L'accentuation délimite un premier GI, *la lecture*, donnant un groupe nominal bien formé; nous l'indiquons par VN pour *valence nominale* (l'emploi de VN au lieu de GN deviendra clair dans un instant). Cette VN pourrait constituer un énoncé complet; seulement, le ton HH signale que la phrase continue. Le premier groupe est placé dans une liste d'attente de fragments analysés. Le deuxième GI est un verbe entouré de particules de négation. Il ne peut pas apparaître seul; selon ses propriétés de construction, il lui faut un sujet (P0) et un objet (P1) pour former une valence verbale (VV) complète. On peut noter: VV\P0,P1 signifiant: valence verbale où manquent le P0 et le P1. Normalement le P0 précède le verbe. Or, la liste d'attente contient déjà une VN (*la lecture*) qui peut faire fonction de P0. Elle est sortie de la liste pour former une valence verbale avec le GI *n'était pas*. Cette VV est toujours incomplète, il lui manque toujours le P1. On retourne les deux GI (*la lecture n'était pas*) à la liste d'attente comme une seule entité avec l'étiquette VV\P1 pour valence verbale où manque un P1.



Le troisième GI, *euh un niveau*, est une VN qui trouve son noyau recteur dans la valence verbale de la liste d'attente, puisque sa catégorie VN est compatible avec la fonction P1 dans VV\P1. On obtient maintenant une VV complète (*la lecture n'était pas un niveau*).

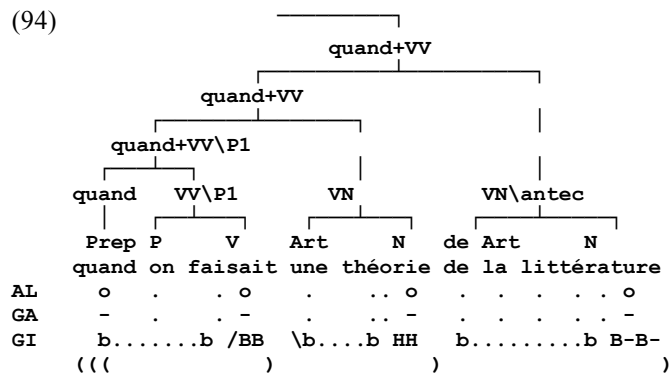
L'intonation indiquant le caractère inachevé de l'énoncé, on retourne le tout à la liste d'attente comme une seule entité VV.



Le GI suivant, le pronom (P) relatif *auquel*, ne peut apparaître seul; il entretient un lien syntaxique avec deux éléments recteurs: un verbe et un antécédent nominal; on le note P\VV,antec. (Le nombre de liens syntaxiques pour *auquel* dépend de la construction syntaxique: par exemple, il n'y en a qu'un dans *auquel penses-tu?*) L'énoncé continue avec le GI *on s'intéressait*, une valence verbale où la fourche P0 est déjà remplie par un P0 clitique (*on*), mais toujours à la recherche d'un P2; ce qui donne VV\P2. Le regroupement dû aux tons \BB et HH associés aux deux derniers GI, donne la priorité aux éléments en question, lors de l'unification des termes de valence (en effet, la règle R1 implique un rapport de valence entre les termes réunis dans le GA; inutile de chercher ailleurs pour identifier le P2). L'unification de VV\P2 avec *auquel* de la liste d'attente donne VV\antec. L'antécédent est fourni par la VN la plus proche dans le contexte gauche, soit *un niveau*. La liste d'attente contient maintenant deux VV complètes, reliées par une relation syntaxique de relative à antécédent. Le ton HH signale une suite à l'énoncé.

Le processus recommence. On rencontre d'abord une VN\P1 (*quand on faisait*), à regrouper avec une VN (*une théorie*). Ceci donne une VV complète sur le plan syntaxique linéaire mais un énoncé inachevé selon l'information intonative (le ton HH). On la complétera donc par le GI suivant. Ce morceau accepte plusieurs interprétations selon que la VV est *on faisait cela* ou *on en faisait cela*. La première analyse étant la plus probable dans le contexte, on fera de ce groupe une VN à la recherche d'un antécédent. Une fois de plus l'antécédent est fourni par la VN la plus proche à gauche.

Le ton B-B- marque la fin de l'énoncé. La VV du verbe *faire* est complète; elle est précédée de *quand* ce qui en fait une subordonnée qui sera rattachée à ce qui précède en raison de la frontière intonative droite (B-B-).



## X. CONCLUSION

Cette étude analysait les faits d'accent dans un corpus parlé. En premier lieu, nous avons examiné le lien entre l'accentuabilité d'un côté, et de l'autre côté, les propriétés morphosyntaxiques de la chaîne. Ceci a permis de définir l'unité descriptive du groupe accentuel (GA) et de décrire sa formation. Ensuite nous avons cherché le principe selon lequel ces unités virtuelles pouvaient être réunies dans le groupe intonatif (GI). Pour cela, nous avons eu recours à des critères syntaxiques formulés dans le cadre de la grammaire de valence. Enfin nous avons confronté les organisations syntaxique et intonative dans un même énoncé, pour voir dans quelle mesure il y avait accord. Cet examen nous a amené à formuler un critère de congruence et à expliciter ses limites et ses contraintes. Nous récapitulons rapidement les règles trouvées aux trois étapes de cette analyse.

L'accentuation d'un énoncé doit respecter des contraintes de nature morphologique, syntaxique, et prosodique.

1. Le caractère clitique ou non clitique d'un mot est donné par le lexique ou dérivé de sa catégorie grammaticale (c'est une propriété morphologique). Les mots clitiques se regroupent autour des non clitiques dont ils dépendent syntaxiquement pour former des groupes accentuels (GA).
2. On peut former un groupe intonatif (GI) à partir d'un ou plusieurs GA, si les morphèmes de ces GA sont régis par un élément commun qui figure dans la chaîne en question. Le regroupement effectif de plusieurs GA dans un seul GI dépend du choix du locuteur qui peut ainsi souligner l'unité sémantique des parties impliquées ou faire porter sur l'ensemble du GI l'effet lié au ton employé.
3. La formation des GI dépend en outre de la chaîne syllabique (le nombre de syllabes) et des tons utilisés. Le GI doit être suffisamment long pour réaliser les schèmes intonatifs sous-jacents, en particulier lorsque les tons employés nécessitent une prééminence sonore pour marquer l'accentuation.
4. Enfin, l'organisation intonative, établie par l'emploi des tons de l'accent final, doit être conforme à la structure syntaxique. Cette conformité exige que les GI regroupés en paquets par la règle de dominance comportent un noyau recteur dont les autres éléments dépendent, directement ou indirectement.

**Piet Mertens**

Département de linguistique  
K.U.Leuven  
Blijde-Inkomststraat 21  
B-3000 Leuven (Belgique)

#### REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Karel van den Eynde pour ses commentaires sur la première version de cet article.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Blanche-Benveniste, C.; Bilger, M.; Rouget, C. & Eynde, K. van den (1990)  
*Le français parlé, Etudes grammaticales*. Coll. 'Sciences du langage',  
Paris: Editions du CNRS.

- Bierwisch, M. (1966) *Regeln für die Intonation deutscher Sätze*. *Studia Grammatica* 7, 99-201.
- Delattre, P. (1966) Les dix intonation de base du français. *French Review* 40, 1-14.
- Dell, F. (1974) *Les règles et les sons. Introduction à la phonologie générative*. Paris: Hermann, 282 pp.
- Dell, F. (1984) L'accentuation dans les phrases en français. in Dell et al. (ed) (1984), 65-122.
- Dell, F.; Hirst, D.J. & Vergnaud, J.R. (eds.) (1984) *La forme sonore du langage. Structure des représentations en phonologie*. Paris: Hermann.
- Eynde, K. van den & Dooren, K. van (1983) Intonation and syntactic structure in Dutch. *ITL-Review of Applied Linguistics* 95-96, 145-165.
- Dooren, K. van & Eynde, K. van den (1982) A structure for the intonation of Dutch. *Linguistics* 20, 203-235.
- Garde, P. (1965) Accentuation et morphologie. *La Linguistique* 2, 25-39.
- Garde, P. (1968) *L'accent*. Paris: P.U.F.
- Martin, Ph. (1976) L'accentuation en français: théorie présuppositionnelle. *Rapport d'Activités (Institut de Phonétique ULB)* 10/1, 75-82.
- Martin, Ph. (1978) Questions de phonosyntaxe et de phonosémantique en français. *Linguisticae Investigationes* 2, 93-126.
- Martin, Ph. (1981) Pour un théorie de l'intonation – L'intonation est-elle une structure congruente à la syntaxe? in Rossi et al. (1981), 234-271.
- Martin, Ph. (1987) Prosodic and rhythmic structures in French. *Linguistics* 25, 925-949.
- Matthiesen, A. (1987) *Die Intonative Segmentierung Französischer Aussagesätze. Entwicklung eines Modells zur Beschreibung der syntaktisch motivierten intonativen Basisstruktur*. Thèse de doctorat, Université de Düsseldorf. Mönchengladbach 1987.
- Mertens, P. (1987) *L'intonation du français. De la description linguistique à la reconnaissance automatique*. Thèse de doctorat, Université de Leuven, 2 vol., 317 + 90 pp.
- Mertens, P. (1990) Chap. IV. *L'intonation*, in Blanche-Benveniste, C.; Bilger, M.; Rouget, C. & Eynde, K. van den (1990), 159-176.
- Mertens, P. (1991) Local prominence of acoustic and psychoacoustic functions and perceived stress in French. *PICPS* 12, vol. 3, 218-221. (*Proceeding of the 12th International Congress of Phonetic Sciences*).
- Mertens, P. (1992) L'accentuation de syllabes contiguës. *ITL-Review of Applied Linguistics* 95-96, 145-165.
- Nespor, M. & Vogel, I. (1979) Clash avoidance in Italian. *Linguistic Inquiry* 10, 467-482.
- Pasdeloup, V. (1992) A prosodic model for French text-to-speech synthesis: a psycholinguistic approach. Communication présentée au congrès *Talking Machines*.
- Rossi, M. (1985) L'intonation et l'organisation de l'énoncé. *Phonetica* 42, 135-153.
- Rossi, M. (1987) Peut-on prédire l'organisation prosodique du langage spontané? *Etudes de Linguistique Appliquée* 66, 20-48.

- Rossi, M.; Di Cristo, A.; Hirst, D.; Martin, Ph. & Nishinuma, Y. (1981) *L'intonation de l'acoustique à la sémantique*. Coll. 'Etudes linguistiques' 25, Paris: Klincksieck, 364 pp.
- Selkirk, E. (1972) *The phrase phonology of English and French*. Ph.D., M.I.T. New York: Garland.
- Selkirk, E. (1984) *Phonology and Syntax, The Relation between Sound and Structure*. Cambridge, MA.: MIT Press.
- Verluyten, S.P.M. (1982) *Recherches sur la prosodie et la métrique du français*. Thèse de doctorat, Université d'Anvers. 411 pp.
- Verluyten, S.P. (1983) La structuration de l'énoncé en groupes intonationnels. *ITL-Review of Applied Linguistics* 60/61, 77-104.
- Wunderli, P.; Benthin, K. & Karasch, A. (1978) *Französische Intonationsforschung. Kritische Bilanz und Versuch einer Synthese*. Tübingen: G. Narr Verlag.

## NOTES

---

<sup>1</sup>Le nombre de niveaux de hauteur est obtenu empiriquement, en fonction des changements mélodiques observés dans un échantillon représentatif de parole.

<sup>2</sup>L'intervalle typique varie en fonction du locuteur et en fonction de facteurs phonostylistiques que beaucoup d'auteurs qualifieraient d'expressifs. La valeur caractéristique en vigueur à un moment donné de la parole peut être établie à partir des intervalles observés dans le contexte gauche.

<sup>3</sup>La notion de *ton* est normalement réservée aux unités suprasegmentales à fonction lexicale, morphologique, ou syntaxique, telles qu'elles apparaissent dans les *langues à tons*. La différence fondamentale, au niveau de la distribution, entre le statut linguistique des éléments tonals et celui de l'intonation est explicitée dans van Dooren & van den Eynde [1982:204-207]. En même temps il y a des rapprochements à faire: tout comme les tons intonatifs, les tons classiques sont également liées aux syllabes, ou à des parties de syllabe (les *mores* ou *morae*). Dans l'étude de l'intonation, on parle parfois d'*intonème*, et couramment de *contour*. Malheureusement, ce dernier terme est ambigu: il est employé pour la substance acoustique comme pour l'unité distinctive, qu'il s'agisse de la courbe accompagnant la syllabe, ou de celle qui accompagne un groupe de syllabes.

Dans notre analyse de l'intonation, les niveaux de hauteur, les tons et les groupes intonatifs (cf. infra) constituent respectivement les phonèmes, les morphèmes et les syntagmes du plan suprasegmental. La justification de cette analyse dépasserait cependant le cadre de cette présentation; elle a été fournie dans Mertens [1987:69-101].

<sup>4</sup>L'analyse de l'appendice comme partie facultative du GI après l'AF repose sur des données distributionnelles: (a) les appendices n'apparaissent jamais seuls, (b) ils ne s'observent qu'avec un sous-ensemble des tons à l'AF (après

---

B-B-, HB-, HB, BH, H+H+.), (c) ils sont le plus souvent au niveau infra-bas, ce qui serait impossible devant l'AF, (d) ils n'acceptent pas l'AI.

<sup>5</sup>Ces deux schémas correspondent aux *parenthèses basse et haute* de Delattre [1966].

<sup>6</sup>Le ton HB, placé à l'intérieur de la phrase, n'implique pas nécessairement l'emploi de l'appendice. Le ton HB peut accompagner tout GI de l'énoncé, qu'il se situe ou non à une frontière syntaxique majeure.